This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

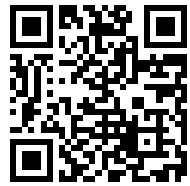

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# NOUVEAU MANUEL

DU

# TRÈS-SAINT ROSAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOUVEAU MANUEL

DU

# TRÈS-SAINT ROSAIRE,

avec un

ABRÉGÉ DE SES INDULGENCES,

Tiré ponctuellement des Bulles originales des Papes,
et accompagné de courtes remarques,

PAR

M. C. B. Moulaert, Dominicain;

SUIVI DES INDULGENCES DE S. BRIGITTE.

**Troisième édition.**

GAND,

J. ROUSSEAU-WARRIE, IMPRIMEUR,

Près du Grand-Béguinage.

Publié le 25 Juillet 1856.

Digitized by Google

*L'Editeur se réserve le droit de la traduction flamande.*

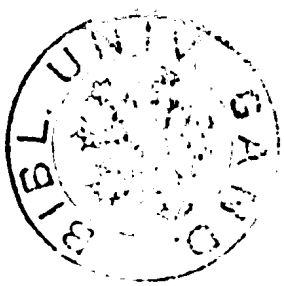

Digitized by Google

# LE TRÈS-SAINT ROSAIRE.

« Le très-saint (1) Rosaire ou Psautier de Marie, dit S. Pie V (2), est une certaine manière de prier Dieu, qui est facile et à la portée de chacun, ainsi que fort dévote; par laquelle nous honorons la très-sainte Vierge, en répétant, d'après le nombre des Psaumes de David, 150 Salutations angéliques, disant pour chaque dizaine de Salutations angéliques une fois le Notre Père, et y ajoutant la méditation pieuse des 15 Mystères de notre Rédemption, qui comprennent la vie, la passion et la gloire de Jésus-Christ. »

Ce fut S. Dominique qui, ayant inventé le S. Rosaire par *l'inspiration du S. Esprit* (3), « le prêcha au peuple, comme un remède particulier contre les hérésies, et contre les péchés, après qu'il y eut été exhorté par la très-sainte Vierge(4). »

(1) Parmi les 35 Souverains Pontifes qui, depuis Alexandre IV en 1258, jusqu'à Pie IX aujourd'hui glorieusement régnant, ont favorisé le S. Rosaire par de nombreuses indulgences, nous en trouvons 17 qui l'ont nommé Très-Saint. — (2) Bulle Consueverunt, 17 Sept. 1569, et Benoit XIII dans l'Office ecclésiastique du S. Rosaire. — (3) Dit Sixte V, B. Dum ineffabilia, et Pie V. B. Consueverunt. — (4) Benoit XIII. B. O. P. t. 6. p. 331.

Digitized by Google

Quant au temps où la dévotion du très-saint Rosaire a été instituée et prêchée, Pie V (1) et Grégoire XIII (2) affirment que c'était, « lorsque la France et l'Italie étaient opprimées et envahies misérablement par les hérésies des Albigeois; et que ces hérésies avaient tellement aveuglé beaucoup de séculiers, qu'ils exercèrent cruellement leur fureur contre les prêtres et autres ecclésiastiques... et lorsque l'Église militante fut horriblement tourmentée par des guerres et par les mauvaises mœurs des hommes. »

Lorsque, par la durée des temps, cette dévotion efficace fut très-affaiblie et presque oubliée, la sainte Vierge excita, en 1460, le bienheureux Alain De la Roche, du couvent des Dominicains de Cologne, afin qu'il reprît cette très-sainte prière et la prêchât avec ferveur aux peuples.

Ce grand zélateur et restaurateur du S. Rosaire travailla sans relâche, pendant 15 ans, pour rétablir et augmenter cette dévotion; lorsque après sa mort la sainte Mère de Dieu se révéla au Rév. P. Jacques Springer, Prieur à Cologne, et lui ordonna de continuer de toutes ses forces la dévotion commencée du S. Rosaire; y ajoutant,

(1) B. Consueverunt. — (2) B. Monet Apl.s.

Digitized by Google

que c'était le meilleur moyen de convertir les pécheurs et d'être delivré de toutes les persécutions des ennemis. Et ces révélations ont été confirmées par des miracles publics, comme l'atteste Alexandre, évêque de Forli et légat de Sixte IV (1).

Mais qui pourra apprécier à sa juste valeur la gloire et la puissance du très-saint Rosaire?

« La dévotion et la Confrérie du S. Rosaire, dit Léon X (2), instituées par S. Dominique, furent prêchées par lui dans différentes contrées du monde, et confirmées par des miraclas; » et par elles il a, selon le témoignage de Grégoire IX, converti à la vraie foi plus de 100,000 hérétiques.

Clément VII (3) déclare, « que l'institution du S. Rosaire a toujours été salutaire et utile à notre sainte foi, que de grands biens en sont provenus et en proviennent encore journellement. Et que par elle des ecclésiastiques et des séculiers, des hommes et des femmes sont parvenus à une piété si grande et si fervente, que Dieu et la S. Vierge les ont non-seulement honorés de

(1) B. Non debuit, data Coloniæ, 10 Martii 1476. Le P. Delalaing: Wtnementheden des H. Roosen-Crans, t. 1. p. 342. — Voyez aussi Grég. XIII. B. Monet Aplus.
(2) C. Past. æterni. — (3) B. Etsi temporalium.

Digitized by Google

beaucoup de grâces, mais ont aussi daigné les rendre célèbres par beaucoup de miracles et de prodiges. »

Aussi, selon Benoît XIII, des fruits innombrables sont découlés dans le monde chrétien, de cette institution salutaire. C'est par le S. Rosaire, dit Léon X, que la ville de Cologne a été délivrée en 1475 de grandes guerres, et que les chrétiens, comme parle Grégoire XIII, ont remporté sur mer, le 7 Octobre 1571, cette merveilleuse victoire sur la puissante flotte turque de Soliman. En mémoire de quel bienfait il a aussi institué la fête de N. D. *de Victoire*, ou du S. Rosaire, et l'a fait célébrer le premier dimanche d'Octobre, dans toutes les églises où il y avait un autel du S. Rosaire (1). Plus tard cette solennité du S. Rosaire a été étendue par Clément XI, à toute la S. Église (2), pour de nouveaux bienfaits accordés par Marie.

Urbain VIII, dans les bulles de canonisation des saints François Xavier et Philippe Néri, nous assure, que par le Rosaire du premier Saint, un

(1) Bulle Monet Apeus, 1 Avril 1573. — (2) Bulle Cum Alias, 3 Octobre 1716; et cela en mémoire de plusieurs victoires remportées, en 1716, par Charles VI, empereur d'Autriche, sur les Turcs barbares, par l'intercession de Marie du S. Rosaire. B. O. P. t. 6. p. 308.

Digitized by Google

marchand faisant naufrage sur mer, fut préservé de la mort, et que par le Rosaire de S Philippe, beaucoup de malades et d'infirmes ont été guéris.

Clément X déclare également que saint Louis Bertrand, dominicain, a par l'attouchement de son Rosaire, non-seulement guéri beaucoup de malades, mais aussi ressuscité plusieurs morts.

Nous serions beaucoup trop longs, si nous voulions citer toutes les conversions, tous les prodiges et tous les miracles que Dieu et la S. Vierge ont opérés par le S. Rosaire (1).

Ce n'est donc pas sans raison, que saint Pie V et Clement XI exhortent avec un zèle apostolique tous les fidèles, afin qu'en temps de guerre, de peste, de famine, et en d'autres punitions de Dieu, tant communes que particulières, ainsi que dans tous les besoins spirituels et temporels, ils aient, par ce dévot exercice, recours à Dieu et à sa sainte Mère, et implorent le secours du ciel.

(1) Voyez: Delalaing, Wtnementheden ende Mirakelen (au nombre de plus de 300) des H. Roosen-Crans, Ghendt, 1635. 3. v. in-12. Echard. Script. O. P. t. 2, p. 652 et L Meyere, O. P., Kort en bondig begryp des H. Roosen-Crans, Ghendt 1727.



Digitized by Google

## Première manière

de bien réciter

# LE SAINT ROSAIRE.

—

### PRÉPARATION.

Seigneur, ouvrez mes (*lorsqu'on le récite à plusieurs, on dit* nos) lèvres; purifiez aussi mon (notre) âme de toutes pensées vaines, pernicieuses et étrangères; éclairez mon (notre) esprit, embrasez mon (notre) cœur, afin que je puisse (nous puissions) réciter le Saint Rosaire avec le respect, l'attention et la piété qui vous sont dus, et que je mérite (nous méritions) d'être exaucé en la présence de votre divine Majesté, par Jésus-Christ, notre Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Seigneur Jésus, je vous offre (nous vous offrons) ce tribut de louanges, en l'unissant à l'intention très-pure qui animait celles que vous offriez à Dieu votre Père, pendant les jours de votre vie sur la terre.

Digitized by Google

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

℣. Permettez-moi (nous), o Vierge sainte! de publier vos louanges ;

℟. Et donnez-moi (nous) de la force contre vos ennemis.

℣. O Dieu, venez à mon (notre) aide.

℟. Seigneur, hâtez-vous de me (nous) secourir.

℣. Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

℟. Maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles, comme elle a été dès le commencement. Ainsi soit-il.

N. B. 1. Les prières données ici, après chaque Mystère, ne sont pas nécessaires comme œuvres ou conditions requises pour gagner les Indulgences du S. Rosaire; il suffit, avant chaque dizaine, d'annoncer le Mystère et de s'en occuper mentalement. S Ind. Cong. Giraud. Manuel, p. 196. — Voir « Remarques importantes. » — 2. Le Rosaire de S. Dominique ne consistant qu'en 15 dizaines, on le commence sans dire le Credo et les 3 Ave qui seulement depuis deux siècles se trouvent attachés au chapelets, lorsque les Souverains Pontifes ont permis de prier le Rosaire de S. Brigitte (qui outre six dizaines, exige le Credo, 1 Pater et 3 Ave) sur les chapelets de 5 dizaines de S. Dominique. — Alexandre VI accorda le premier, en 1500, des Indulgences aux Chapelets brigittains.

Digitized by Google

## Prières.

*Par lesquelles on a coutume de commencer et de terminer le Rosaire dans notre Ordre et dans nos églises, quand on le récite en public.*

On fait le signe de la croix en disant :

℣. Deus, in adjutorium meum intende.

℟. Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper et in secula seculorum. Amen.

Salve, Regina, Mater misericordiæ, vita, dulcedo, et spes nostra salve. Ad te clamamus exules filii Evæ ; ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrymarum valle ; eia, ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte ; et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende, o clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria.

℣. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.

℟. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

*Oremus.*

Deus, cujus Unigenitus per vitam, mortem et resurrectionem suam nobis salutis æternæ præmia comparavit, concede, quæsumus, ut hæc mys-

Digitized by Google

teria sacratissimo Rosario beatæ Mariæ Virginis recolentes, et imitemur quod continent et quod promittunt assequamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

Amen.

Ensuite on récite les cinq dizaines, en énonçant avant chacune d'elles le mystère correspondant, savoir: le lundi et le jeudi, les mystères joyeux; le mardi et le vendredi, les mystères douloureux; les mercredi, samedi et dimanche, les mystères glorieux.

Après la cinquième dizaine on dit:

Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas in secula seculorum.

Amen.

Puis on commence les litanies de la sainte Vierge, qu'on termine par l'invocation suivante:

Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.

Agnus Dei, etc.

Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo benedicta.

Magne Pater, sancte Dominice, mortis hora nos tecum suscipe, et hic semper nos pie respice.

Digitized by Google

℣. Post partum Virgo inviolata permansisti.
℟. Dei genitrix, intercede pro nobis.
℣. Ora pro nobis, Beate pater Dominice.
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

*Oremus.*

Supplicationem servorum tuorum, Deus miserator, exaudi, ut qui in societate sacratissimi Rosarii Dei genitricis et Virginis congregamur, ejus intercessionibus a te de instantibus periculis eruamur.

Deus, qui Ecclesiam tuam beati Dominici confessoris tui, patris nostri, illuminare dignatus es meritis et doctrinis, concede ut ejus intercessione temporalibus non destituatur auxiliis, et spiritualibus semper proficiat incrementis. Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.
Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.
Regina sacratissimi Rosarii, intercede pro nobis.
℣. Nos cum prole pia.
℟. Benedicat Virgo Maria.
Benedicite.

Digitized by Google

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, per intercessionem Reginæ sacratissimi Rosarii descendat super nos et maneat semper.

℟. Amen.

## PREMIER ORDRE DES MYSTÈRES.

### I. Mystère joyeux. — *L'Annonciation.*

Sur la première dizaine, considérez qu'un ange, envoyé de Dieu, vient annoncer à la Sainte Vierge le choix que Dieu a fait d'elle pour être la mère du Verbe éternel, que Marie reçoit cette ambassade avec une profonde humilité, et que le Fils de Dieu s'incarne en elle par l'opération invisible du Saint-Esprit.

#### PRIÈRE.

Je vous reconnais, o Vierge sainte, pour véritable mère de Dieu, je vous salue comme remplie de grâce et de vertu; je réitère avec joie cet éloge que l'ange vous a donné le premier, et que toute l'Eglise continue de vous donner après lui. Comme en devenant la mère du Verbe incarné, vous êtes devenue la mère de tous les fidèles, montrez que vous êtes véritablement la mienne, et faites-moi

Digitized by Google

ressentir votre tendresse maternelle. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri* à la fin.

### II. Mystère joyeux. — *La Visitation.*

A la seconde dizaine, représentez-vous que la sainte Vierge va avec diligence, dans les montagnes de la Judée, visiter sa cousine Elisabeth, qu'à son arrivée, toute la maison est remplie de grâce et de joie, et que saint Jean-Baptiste est sanctifié avant que de naître.

#### prière.

O très-sainte Vierge, qui, dans le mystère de la Visitation, avez particulièrement fait éclater l'humilité et la charité qui étaient en vous, obtenez-moi de Dieu que mon âme soit souvent visitée de votre cher Fils, et qu'elle éprouve quelque chose des impressions sanctifiantes que sa présence fit autrefois dans son bienheureux précurseur. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

Digitized by Google

III. Mystère joyeux. — *La Naissance de Jésus-Christ.*

Entrez en esprit dans l'étable de Bethléem; voyez le Fils de Dieu naissant dans la pauvreté, la souffrance et l'humiliation, pour vous apprendre à combattre en vous l'amour des richesses, des plaisirs et de la gloire mondaine.

PRIÈRE.

O très-pure Mère de Dieu, je me réjouis de ce que vous avez donné au monde celui qui en devait être le Sauveur. Priez-le qu'il daigne prendre une nouvelle naissance dans mon cœur, et qu'il me fasse la grâce d'imiter les vertus de sa sainte enfance, la simplicité, l'innocence, la docilité, le mépris de tous les vains objets du monde. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

IV. Mystère joyeux. — *La Purification et la Présentation de Jésus au Temple.*

Considérez cette Vierge sainte entrant dans le Temple de Jérusalem, tenant entre ses bras son petit Jésus, qu'elle présente non-seulement au Père éternel, mais à chacun de nous. Recevez-le donc de ses mains sacrées avec le bon vieillard

Digitized by Google

Siméon, embrassez-le avec amour et adorez-le comme le seul médiateur de votre salut, lui demandant la grâce et la consolation de le voir avant votre mort, et de lui dire avec S. Siméon: C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur.

PRIÈRE.

Quelle souillure, quelle tache avez-vous, o Vierge toute pure, qui peut vous obliger à une purification? Le péché n'avait point pris part à votre naissance, votre virginité s'était inviolablement conservée tant avant qu'après votre enfantement, et si le Ciel vous a si hautement élevée au-dessus de celles de votre sexe, pourquoi vous rendre sujette à leurs cérémonies? Mais le Saint-Esprit vous avait appris, que Jésus ne venait point au monde pour la destruction, mais pour l'accomplissement de la loi, et vous aviez résolu de vous conformer entièrement à ses volontés. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

V. Mystère joyeux. — *Le Recouvrement de l'Enfant Jésus dans le Temple.*

Participez à la joie qu'eut la sainte Vierge de retrouver son fils dans le temple de Jérusalem,

Digitized by Google

après l'avoir cherché avec douleur pendant trois jours. Cherchez-le, comme elle, dès que vous avez eu le malheur de vous éloigner de lui par quelque faute.

PRIÈRE.

O Vierge affligée par l'absence du meilleur fils qui fut au monde, et consolée ensuite au delà de tout ce qu'on peut penser, par le bonheur que vous eûtes de le retrouver, obtenez-moi la grâce de ne le perdre jamais par mes péchés, de sentir vivement son absence, si mes infidélités l'obligent à s'éloigner, et de ne goûter aucun repos ni aucun plaisir hors de lui. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

Si vous finissez ici, terminez par la Conclusion qui se trouve ci-après, p. 27.

## SECOND ORDRE DES MYSTÈRES.

### I. Mystère douloureux. — *L'Agonie de notre Seigneur au Jardin des Oliviers.*

A la première dizaine, voyez Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers, prosterné le visage contre terre, couvert d'une sueur de sang, ac-

Digitized by Google

ceptant le calice qui lui est offert. Priez, gémissez et soumettez-vous comme lui.

PRIÈRE.

O Mère d'un Dieu fait homme pour sauver les hommes par la croix, vous qui avez participé à la passion de ce cher Fils plus que tous les martyrs ensemble, obtenez-moi de sa bonté infinie, une contrition forte et amère de tous mes péchés, une ferveur persévérante dans mes prières, et une soumission absolue de ma volonté à la sienne. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'eternité,

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

II. MYSTÈRE DOULOUREUX. — *La Flagellation.*

Regardez Notre-Seigneur attaché à une colonne et cruellement flagellé. Ayez horreur de tous les mauvais plaisirs qu'il expie par ce tourment.

PRIÈRE.

Mère de douleur, qui avez fourni les plus pures gouttes de votre sang pour former l'humanité adorable de votre cher Fils, je vous conjure, par l'amour qui l'a porté à repandre son sang précieux et à mourir pour nous, de m'obtenir la

Digitized by Google

grâce de fuir toute ma vie, et les plaisirs criminels et les délicatesses, que mon Sauveur à voulu expier par sa sanglante flagellation. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

### III. Mystère douloureux. — *Le Couronnement d'épines.*

Représentez-vous que des soldats impies font de Jésus-Christ un roi de théâtre; ils lui donnent un lambeau de pourpre pour vêtement, un roseau pour sceptre, et des épines pour couronne. Quand aurez vous assez de vertus, pour aimer un peu l'humiliation et le mépris!

#### prière.

O cœur sacré de Marie, percé de toutes les épines qui ont pénétré la tête de votre cher Fils, demandez-lui pour moi la haine de l'orgueil, de la vaine gloire, de l'entêtement et de la folle estime des grandeurs humaines; obtenez-moi assez de foi et de générosité pour préférer dans mon cœur la couronne d'épines de mon Sauveur à toutes les couronnes d'or et de pierreries des plus grands monarques du monde. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

### IV. Mystère douloureux. — *Le portement de la Croix.*

Considérez Notre-Seigneur chargé d'une pesante croix, et montant ainsi la montagne du Calvaire: aidez-lui, autant qu'il est en vous, comme Simon le Cirénéen, à porter sa croix, en portant courageusement la vôtre.

PRIÈRE.

Sainte et généreuse Mère, qui avez accompagné votre cher Fils, jusque sur la montagne du Calvaire, et qui avez senti dans votre cœur le poids énorme de la croix dont ce Fils adorable était chargé, demandez pour moi que je le suive par le chemin que son sang précieux nous a tracé, et que je porte de bon cœur en ce monde, toutes les croix qu'il plaira à sa providence, à sa miséricorde ou à sa justice de m'envoyer. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

Digitized by Google

V. Mystère douloureux. — *Jésus-Christ attaché à la Croix.*

Arrêtez vos yeux sur le Fils de Dieu attaché à la croix, et expirant dans l'opprobre de la douleur. Il meurt pour vous, la reconnaissance veut qu'au moins vous viviez pour lui.

PRIÈRE.

O Vierge! o Mère! o victime de souffrance et de compassion, qui demeurâtes comme immobile au pied de la croix de votre cher Fils mourant dans l'opprobre et dans les tourments, et qui éprouvâtes alors la vérité de ce qu'avait dit le bienheureux Siméon, que le glaive de douleur percerait votre âme; obtenez-moi de ne respirer que pour lui, ou d'expirer avec lui. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

Si l'on s'arrête ici, on termine par la Conclusion, ci-après p. 27.

TROISIÈME ORDRE DES MYSTÈRES.

I. Mystère glorieux. — *La Résurrection de Notre-Seigneur.*

A la première dizaine, le Fils de Dieu sort du tombeau tout rayonnant de gloire: les méchants

Digitized by Google

en sont effrayés et les âmes saintes en sont comblées de joie. Demandez-lui la grâce d'une résurrection spirituelle, puisque dans sa personne il vous en a donné le parfait modèle.

PRIÈRE.

Nous ne doutons pas, o Vierge sainte, que vous n'ayez reçu, avant tout autre, la nouvelle de la résurrection de votre adorable Fils, et que votre âme n'en ait été comblée de joie : faites, par votre intercession, que j'aie le bonheur de participer à l'état de sa nouvelle vie ; que je sorte réellement du tombeau de mes péchés et de mes mauvaises habitudes, et que je n'y retombe plus, et que je mène, par sa grâce, une vie toute nouvelle. Ainsi soit-il.

Que le noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

II. Mystère glorieux. — *L'Ascension*.

Quarante jours après sa résurrection, le Fils de Dieu monte au ciel en présence de ses disciples. Suivez-le par les désirs et par des actes de vertu fervents et sincères, si vous voulez un jour le suivre en effet.

Digitized by Google

PRIÈRE.

O Vierge sainte, qui avez suivi par votre amour et par vos désirs, votre cher Fils dans le ciel, plus parfaitement que tous ceux qui l'avaient accompagné sur la terre, attirez-moi par votre faveur et par votre intercession, après vous et après lui, afin que je me détache de plus en plus des biens périssables, et que je coure à l'odeur de ses parfums, en avançant à grands pas dans le chemin des vertus qu'il a pratiquées, et dont vous m'avez donné de si grands exemples. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

III. MYSTÈRE GLORIEUX. — *La Pentecôte.*

Lorsque le Sauveur du monde fut remonté dans le ciel, il envoya selon sa promesse, le Saint-Esprit sur son Eglise ; ce divin Esprit descendit sous la forme de langues de feu. Priez-le de vous éclairer de sa lumière, de vous embraser de son amour, et de vous faire parler et agir conformément à la loi de grâce qu'il a gravée dans les cœurs.

PRIÈRE.

Je vous salue, o Vierge pleine de grâces et



Digitized by Google

comblée d'une nouvelle plénitude, au jour où le Saint-Esprit descendit pour vous enrichir encore plus abondamment de ses dons. Soyez touchée de la pauvreté de mon âme, et obtenez-moi quelque étincelle de ce feu sacré qui vint remplir tout le cénacle, afin que mon esprit soit éclairé de la lumière de l'Evangile, que mon cœur soit embrasé de l'ardeur du saint amour, et que toute mon âme soit fortifiée par la puissance de la grâce du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave* et un *Gloria Patri*.

### IV. Mystère glorieux. — *L'Assomption de la sainte Vierge.*

Quand les temps marqués par la Sagesse éternelle sont accomplis, la sainte Vierge quitte la terre, et va recouvrer son cher Fils dans le ciel. Réjouissez-vous de son bonheur et de sa gloire, et priez-la de vous attirer après elle.

#### prière.

O vous, qui êtes appelée par excellence la Mère du plus pur et du plus saint amour, c'est dans votre mort et dans votre assomption triomphante, que cet amour a été en vous au plus haut point

Digitized by Google

de sa perfection. Obtenez-moi, je vous prie, la grâce d'une vie pure, d'une mort sainte et d'une heureuse participation à votre bonheur éternel. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

V. Mystère glorieux. — *Le Couronnement de la sainte Vierge.*

A la dernière dizaine. Dans ce mystère, le Fils le plus excellent qui fut jamais, reçoit dans le ciel la plus sainte de toutes les mères, il la place et la couronne d'une manière digne de lui et d'elle. Si vous voulez plaire au Fils, aimez tendrement la Mère. Si vous voulez plaire à la Mère, obéissez fidèlement au Fils.

PRIÈRE.

Reine des anges et des hommes, vous que le ciel et la terre reconnaissent en cette qualité sous l'autorité toute-puissante de votre Fils, recevez avec bonté les hommages que je viens de vous offrir par le saint Rosaire que j'ai récité en votre honneur; regardez-moi comme votre enfant, et faites-moi ressentir en tout temps les effets de votre singulière protection, jusqu'à ce

Digitized by Google

que j'aie le bonheur de vous voir sur le trône de votre gloire. Ainsi soit-il.

Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

*Après cela, si l'on finit, soit après cinq, soit après quinze dizaines, on terminera comme suit :*

CONCLUSION.

*Ant.* Nous avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu. Ne méprisez pas les prières que nous vous faisons dans nos nécessités ; mais délivrez-nous en tout temps de tous périls, o Vierge glorieuse et bienheureuse ! O notre reine, notre avocate et notre médiatrice ! Réconciliez-nous avec votre Fils, recommandez-nous à votre Fils, et présentez-nous à votre Fils à l'heure de notre mort.

℣. Reine du très-saint Rosaire, priez pour nous ;

℟. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

*Prions.* O Dieu, dont le Fils unique nous a mérité les récompenses du salut éternel, par sa vie sainte, sa passion douloureuse et sa glorieuse résurrection ; accordez-nous dans votre miséri-

Digitized by Google

corde, que, méditant ces mêmes Mystères pendant la récitation du très-saint Rosaire de la très-sacrée Vierge Marie, nous imitions ce qu'ils contiennent, et obtenions ce qu'ils promettent. Par le même Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

## DEUXIÈME MANIÈRE

de bien réciter

# DE SAINT ROSAIRE.

### PRÉPARATION.

Au nom du Père, *etc.*

Je crois en Dieu le Père, *etc.*

Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles, comme elle a été dès le commencement. Ainsi soit il.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

Je vous salue, Fille de Dieu le Père.

Je vous salue, Marie, *etc.*

Je vous salue, Mère de Dieu le Fils.

Je vous salue, Marie, *etc.*

Je vous salue, Epouse de Dieu le S. Esprit.

Je vous salue, *etc.* Gloire soit au Père, *etc.*

N. B. Les prières qui précédent, peuvent s'omettre à volonté.

Digitized by Google

## Les cinq Mystères Joyeux.

### 1. LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

*Que les noms de Jésus et de Marie soient bénis, maintenant et jusque dans l'éternité.*

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. La très-sainte Trinité a consenti au Mystère de l'incarnation de Jésus-Christ. — Je vous salue, Marie, *etc.*
2. Marie est choisie pour être la Mère de Jésus-Christ. — Je vous salue, *etc.*
3. L'ange Gabriël annonce cette heureuse nouvelle à Marie. — Je vous salue, *etc.*
4. Marie en oraison dans la solitude. — Je vous salue, *etc.*
5. L'ange lui dit : Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. — Je vous salue, *etc.*
6. Marie est troublée à la vue de l'Ange. — Je vous salue, *etc.*
7. L'ange lui dit : Marie, ne craignez pas, vous concevrez par l'opération du Saint-Esprit. Je vous salue, *etc.*
8. Marie répondit : Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

9. Le Saint-Esprit la couvre de son ombre. — Je vous salue, *etc.*

10. Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

## II. LA VISITATION DE SAINTE VIERGE A SA COUSINE SAINTE ELISABÊTH.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Marie, par humilité, va visiter sa cousine sainte Elisabeth. — Je vous salue, *etc.*

2. Marie conduite par le Saint-Esprit. — Je vous salue, *etc.*

3. Marie en grande hâte traverse les montagnes. — Je vons salue, *etc.*

4. Marie est reçue avec grande joie par sa cousine sainte Elisabeth. — Je vous salue, *etc.*

5. Saint Jean est sanctifié dans le sein de sa mère. — Je vous salue, *etc.*

6. Elisabeth dit: Le fruit de vos entrailles est béni. — Je vous salue, *etc.*

7. Marie dit: Mon âme glorifie le Seigneur. — Je vous salue, *etc.*

8. Elisabeth dit: D'où me vient ce bonheur que

Digitized by Google

la Mère de mon Dieu vienne me visiter? — Je vous salue, *etc.*

9. La maison de Zacharie est comblée de bénédictions par la visite de Jésus et de Marie. — Je vous salue, *etc.*

10. Marie a servi sa cousine avec beaucoup d'humilité pendant trois mois. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

### III. LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Marie a enfanté et est demeurée Vierge. — Je vous salue, *etc.*

2. Marie a enfanté Jésus dans une étable et l'a emmailloté de langes. — Je vous salue, *etc.*

3. Marie a contemplé Jésus avec amour et étonnement. — Je vous salue, *etc.*

4. Marie a embrassé Jésus et l'a pressé contre son cœur. — Je vous salue, *etc.*

5. Marie a nourri Jésus de son lait virginal. — Je vous salue, *etc.*

6. Marie a couché Jésus dans une crêche, que Joseph avait préparée. — Je vous salue, *etc*



Digitized by Google

7. Jésus couché dans la crêche entre le bœuf et l'âne. — Je vous salue, *etc.*
8. Les Anges ont chanté ; Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. — Je vous salue, *etc.*
9. Les Bergers sont venus visiter l'enfant. — Je vous salue, *etc.*
10. Les Mages sont venus adorer l'enfant et lui ont offert leurs présents. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père. *etc.*

## IV. L'OFFRANDE DE JÉSUS AU TEMPLE.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Marie va au temple pour offrir son saint enfant. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus et Marie soumis à la loi. — Je vous salue, *etc.*
3. Marie va à Jérusalem par des chemins difficiciles. — Je vous salue, *etc.*
4. Marie porte l'enfant Jésus sur ses bras. — Je vous salue, *etc.*
5. Marie continue son chemin en méditant. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

6. Marie a offert Jésus dans le temple. — Je vous salue, *etc.*
7. Marie rachète Jésus pour cinq sicles. — Je vous salue, *etc.*
8. Anne se réjouit de ce que sa prophétie soit accomplie. — Je vous salue, *etc.*
9. Le vieillard saint Siméon embrasse Jésus avec joie. — Je vous salue, *etc.*
10. Simeon dit : Seigneur, laissez aller maintenant votre serviteur en paix. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

## V. MARIE RETROUVE L'ENFANT JÉSUS.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Marie a perdu son cher enfant. — Je vous salue, *etc.*
2. Marie privée de son trésor.— Je vous salue, *etc.*
3. Marie le cherche avec inquiétude. — Je vous salue, *etc.*
4. Marie cherche Jésus dans les rues et les chemins. — Je vous salue, *etc.*
5. Marie retrouve Jésus après trois jours. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

6. Marie trouve Jésus dans le temple. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus âgé de douze ans enseigne les docteurs. — Je vous salue, *etc.*
8. Marie lui dit : Mon fils, pourquoi nous avez-vous attristés ? — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus est retourné avec Marie et Joseph et leur était soumis. — Je vous salue, *etc.*
10. Marie conservait dans son cœur ce que Jésus lui disait. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

ORAISON.

O Mère de miséricorde, nous avons perdu souvent votre Fils Jésus par nos péchés, obtenez-nous des larmes de contrition pour le retrouver, et ne le plus perdre. Ainsi soit-il.

## Les cinq Mystères Douloureux.

### 1. L'AGONIE DE JÉSUS AU JARDIN DES OLIVES.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Jésus va au jardin des Olives. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus prie la face contre terre. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

3. Jésus persévère dans sa prière. — Je vous salue, *etc.*
4. Jésus est triste jusqu'à la mort. — Je vous salue, *etc.*
5. Jésus sue sang et eau. — Je vous salue, *etc.*
6. Jésus soumet sa volonté à celle de son Père. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus dit à ses Disciples de veiller et de prier. — Je vous salue, *etc.*
8. Jésus trahi par Judas. — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus est pris par son peuple — Je vous salue, *etc.*
10. Jésus cruellement garrotté, et traîné d'un juge à l'autre. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Combien Dieu a-t-il aimé les hommes ! il n'a pas même épargné son Fils unique, mais il l'a livré à la mort, et à la mort de la croix.

## II. LA FLAGELLATION DE JÉSUS-CHRIST.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Jésus est livré pour être flagellé. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus si faussement accusé. - Je vous salue, *etc.*
3. Jésus dépouillé de ses vêtements. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

4. Jésus nu entre les mains de ses bourreaux. — Je vous salue, *etc.*
5. Jésus attaché à une colonne. — Je vous salue, *etc.*
6. Jésus frappé avec des fouets. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus fouetté de verges. — Je vous salue, *etc.*
8. La chair de Jésus déchirée avec des pointes de plomb. — Je vous salue, *etc.*
9. Le sang de Jésus coule sur la terre. — Je vous salue, *etc.*
10. Jésus délié reprend ses vêtements. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Combien Dieu a-t-il aimé les hommes, *etc.*

### III. LE COURONNEMENT D'ÉPINES.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Jésus condamné à être couronné d'épines. — Je vous salue, *etc.*
2. Ils ont préparé une couronne d'épines à Jésus. — Je vous salue, *etc.*
3. Ils ont enfoncé la couronne d'épines dans la tête de Jésus. — Je vous salue, *etc.*
4. La tête de Jésus percée de toutes parts. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

5. Le sang coule de la tête de Jésus. — Je vous salue, *etc.*
6. Le front de Jésus couvert de sang. — Je vous salue, *etc.*
7. Les yeux de Jésus baignés de larmes. — Je vous salue, *etc.*
8. Les lèvres de Jésus couvertes des pâleurs de la mort. — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus revêtu d'un manteau de pourpre, par dérision. — Je vous salue, *etc.*
10. Jésus cruellement maltraité : voici l'homme. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Combien Dieu a-t-il aimé les hommes, *etc.*

## IV. LE PORTEMENT DE LA CROIX.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Jésus condamné à être crucifié. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus embrasse sa croix avec amour. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus porte sa croix sur ses épaules déchirées. — Je vous salue, *etc.*
4. Jésus tombe sous le fardeau de la croix pour nos péchés. — Je vous salue, etc.

Digitized by Google

5. Jésus chargé de sa croix, rencontre sa douloureuse Mère. — Je vous salue, *etc.*
6. Jésus imprime sa sainte face dans le linge de Véronique. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus dit : Si le bois vert est ainsi traité, que sera-ce du bois sec ? Je vous salue, *etc.*
8. Personne ne voulut assister à porter la croix de Jésus-Christ. — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus chargé de sa croix, tombe au pied du Calvaire. — Je vous salue, *etc.*
10. Jésus chargé de sa croix, monte pour nous la montagne du Calvaire. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Combien Dieu a-t-il aimé les hommes, *etc.*

## V. JÉSUS CRUCIFIÉ.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Jésus cruellement étendu sur la croix. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus a les pieds et les mains cloués. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus est élevé en croix, et son sang coule à grands flots de ses plaies. - Je vous salue, *etc.*
4. Jésus prie pour ses ennemis. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

5. Jésus promet le paradis au bon larron. — Je vous salue, *etc.*
6. Jésus recommande saint Jean à sa Mère. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus ayant soif est abreuvé de fiel et de vinaigre. — Je vous salue, *etc.*
8. Jésus s'écrie: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus dit: Tout est consommé. — Je vous salue, *etc.*
10. Jésus a rendu son esprit entre les mains de Dieu son Père. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Combien Dieu a-t-il aimé les hommes, *etc.*

ORAISON.

O Jésus! nous vous en supplions par vos pieds et vos mains cloués, par votre côté percé, et par votre mort très-cruelle, ayez pitié de nous; imprimez dans nos cœurs la mémoire de votre passion, afin que rien ne nous agrée, sinon vous, o Jésus crucifié! Ainsi soit-il.

Digitized by Google

## Les cinq Mystères Glorieux.

### I. LA RÉSURRECTION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Jésus ressuscité le troisième jour. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus a vaincu l'enfer et la mort. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus console et délivre les saints Pères. — Je vous salue, *etc.*
4. Jésus est ressuscité glorieux. — Je vous salue, *etc.*
5. Jésus réjouit sa sainte Mère. — Je vous salue, *etc.*
6. Jésus comme un jardinier apparaît à Madelaine. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus apparaît à Pierre et le bénit. — Je vous salue, *etc.*
8. Les Disciples d'Emmaus disent: Nos cœurs n'étaient-ils pas enflammés lorsqu'il nous parlait? — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus apparaît au milieu de ses Disciples et leur donne la paix. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

10. Jésus montre ses plaies à saint Thomas. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Loué et adoré soit Jésus-Christ au très-saint Sacrement de l'Autel, dès maintenant et à jamais !

## II. L'ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. L'Ascension de Jésus-Christ. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus monte au ciel par sa propre vertu. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus quitte ses chers amis. — Je vous salue, *etc.*
4. Jésus promet de rester avec eux jusqu'à la fin des siècles. — Je vous salue, *etc.*
5. Jésus leur promet le Saint-Esprit. — Je vous salue, *etc.*
6. Les Disciples contemplent Jésus et en sont bénis. — Je vous salue, *etc.*
7. Jésus nous a ouvert le ciel. — Je vous salue, *etc.*
8. Jésus est assis à la droite de Dieu son Père. — Je vous salue, *etc.*
9. Jésus montre ses cinq plaies pour nous à Dieu son Père. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

10. Jésus est notre médiateur dans le ciel. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Loué et adoré, *etc.*

### III. LE SAINT-ESPRIT DESCEND SUR LA SAINTE VIERGE ET LES APÔTRES.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes au cieux, *etc.*

1. Jésus a envoyé son Saint-Esprit. — Je vous salue, *etc.*
2. Jésus a envoyé le Consolateur. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus a envoyé le feu sur la terre. — Je vous salue, *etc.*
4. Le Saint-Esprit a enflammé les cœurs de son amour. — Je vous salue, *etc.*
5. Le Saint-Esprit a éclairé les esprits. — Je vous salue, *etc.*
6. Le Saint-Esprit a fortifié les cœurs. — Je vous salue, *etc.*
7. Le Saint-Esprit a donné le don des langues. — Je vous salue, *etc.*
8. Le saint-Esprit a distribué ses dons. — Je vous salue, *etc.*
9. Venez, Saint-Esprit, visiter les cœurs de vos fidèles. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

10. Venez, Saint-Esprit, allumer en nos cœurs le feu de votre amour. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Loué et adoré, *etc.*

## IV. L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

*Que les noms de Jésus et de Marie,* etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Marie est élevée au ciel. — Je vous salue, *etc.*
2. Dieu le Père reçoit sa fille bien-aimée. — Je vous salue, *etc.*
3. Jésus reçoit sa sainte Mère. — Je vous salue, *etc.*
4. Le Saint-Esprit reçoit sa chère épouse. — Je vous salue, *etc.*
5. Les Séraphins saluent Marie. — Je vous salue, *etc.*
6. Les Anges servent Marie. — Je vous salue, *etc.*
7. Tout le Ciel est réjoui par Marie. — Je vous salue, *etc.*
8. Marie est assise à la droite de Jésus. — Je vous salue, *etc.*
9. Marie est notre avocate dans le ciel. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

10. Marie est notre mère et notre médiatrice dans le ciel. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Loué et adoré, *etc.*

## V. LE COURONNEMENT DE MARIE.

*Que les noms de Jésus et de Marie*, etc.

Notre Père qui êtes aux cieux, *etc.*

1. Marie glorieusement couronnée dans le ciel. — Je vous salue, *etc.*
2. Marie couronnée pour son amour séraphique. — Je vous salue, *etc.*
3. Marie couronnée pour sa pureté angélique. — Je vous salue, *etc.*
4. Marie couronnée pour sa profonde humilité. — Je vous salue, *etc.*
5. Marie couronnée pour son obéissance parfaite. — Je vous salue, *etc.*
6. Marie couronnée pour sa sainte prudence. — Je vous salue, *etc.*
7. Marie couronnée pour son admirable patience. — Je vous salue, *etc.*
8. Marie couronnée pour son ardente reconnaissance. — Je vous salue, *etc.*
9. Marie couronnée pour sa persévérance dans toutes les vertus. — Je vous salue, *etc.*

Digitized by Google

10. Marie couronnée dans le ciel, au-dessus des anges et des hommes, comme il convient à la Mère de Dieu. — Je vous salue, *etc.*

Gloire soit au Père, *etc.*

Loué et adoré, *etc.*

ORAISON.

Je vous offre, o très-pure Vierge et très-glorieuse Mère de Dieu, en union de toutes vos vertus, tous vos mérites et perfections, cette couronne spirituelle de prières et de salutations: daignez les recevoir avec toutes les louanges qui vous sont rendues dans le ciel et sur la terre, et obtenez de votre cher Fils, pour moi et pour tous ceux pour lesquels je suis obligé de prier, la grâce de bien vivre et de bien mourir. Ainsi soit-il (1).

Un Pater, en reconnaissance de la grâce que Dieu nous a faite de dire le saint Rosaire. — Notre Père, *etc.*

Un Ave Maria, afin que Marie offre à Dieu le Père notre entendement, pour que nous puissions éternellement chanter ses miséricordes. — Je vous salue, *etc.*

(1) On peut omettre, à volonté, toutes les prières qui suivent ici.

Digitized by Google

Un Ave Maria afin que Marie offre à Dieu le Fils notre mémoire, pour que nous nous ressouvenions toujours de sa vie et de sa passion douloureuse. — Je vous salue, *etc.*

Un Ave Maria, afin que Marie offre à Dieu le Saint-Esprit notre volonte, pour qu'il nous enflamme de son saint amour. — Je vous salue, *etc.*

Nous réciterons le Symbole des Apôtres, afin que notre prière soit agréable à Dieu, qu'elle serve à l'exaltation de notre mère la sainte Eglise, la conversion des pécheurs et des chrétiens infidéles, et pour le bien-être des communautés.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, *etc.*

Que la puissance du Père nous conserve, que la sagesse du Fils nous instruise, que la sainteté du Saint-Esprit nous enflamme de son amour.

Au nom du Père, *etc.*

Digitized by Google

## Troisième Manière

de bien réciter

# LE SAINT ROSAIRE.

### PRÉPARATION.

Seigneur, ouvrez mes lèvres, *etc.* p. 10.

### MYSTÈRES JOYEUX (1).

1re *Dizaine.* L'ange Gabriel annonce à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur, et elle répond humblement : Voici la servante du Seigneur. — Demandez la vertu d'humilité, et une soumission aveugle aux volontés de Dieu.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

2. La sainte Vierge va visiter sa cousine Elisabeth. — Charité envers le prochain.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

(1) Nous ne donnons ici que l'indication du mystère et d'une vertu à demander, laissant à chacun le soin de faire quelques réflexions sur ce sujet. Voyez, page 10. N. B.



Digitized by Google

3. La saint Vierge met au monde son divin Fils dans l'étable de Bethléem. — Mépris des richesses et détachement des biens périssables du monde.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

4. La sainte Vierge se soumet à la loi de la purification, quoiqu'elle n'y fût pas obligée. — Pureté inviolable de corps et d'esprit..... Soumission parfaite à la loi de Dieu.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

5. La sainte Vierge retrouve son divin Fils dans le temple, après l'avoir cherché pendant trois jours. — Demandez la grâce de ne jamais perdre Jésus par le péché.

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

*Si l'on s'arrête ici, on dira la* Conclusion, pag. 28.

## MYSTÈRES DOULOUREUX.

1. Jésus-Christ souffre une cruelle agonie dans le jardin des Oliviers. — Demandez une vraie contrition de vos péchés.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

Digitized by Google

2. Jésus-Christ est flagellé pour expier nos fautes contre la plus belle des vertus. — Demandez la vertu de pureté.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

3. Jésus-Christ est couronné d'épines. — Demandez la grâce de souffrir avec patience les affronts et les mépris.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

4. Jésus-Christ porte sa croix en montant au Calvaire. — Portez avec joie les croix que Dieu vous envoie.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

5. Jésus-Christ est crucifié. — Esprit de mortification et de renoncement à notre propre volonté.... Pardon des injures.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

*Si l'on s'arrête ici, on dira la* Conclusion, pag. 28.

Digitized by Google

## MYSTÈRES GLORIEUX.

1. Le troisième jour après sa mort, Jésus-Christ ressuscite et sort glorieux du tombeau. — Demandez de ressusciter à la grâce en menant une vie toute nouvelle, et le don de la foi.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

2. Quarante jours après sa résurrection, Jesus-Christ monte au ciel. — Demandez un parfait détachement des choses de la terre, et un désir ardent du ciel.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

3. Le Saint-Esprit descend sur la sainte Vierge et les Apôtres réunis dans le cénacle. — Demandez une ardente charité.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

4. La très-sainte Vierge Marie monte au ciel. — Demandez une tendre dévotion pour cette Vierge sainte... Imitez ses vertus.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri.*

5. Marie est couronnée reine du ciel et de la terre, et placée sur un trône de gloire au-dessus

Digitized by Google

des anges et des saints. — Demandez la grâce de persévérer jusqu'à la fin dans le service de Dieu.

Que les noms de Jésus, *etc.*

Un *Pater*, dix *Ave*, et un *Gloria Patri*.

Conclusion. *Voyez p.* 28.

Pour mieux se rappeler le mystère correspondant à chaque dizaine, on peut l'énoncer dans la Salutation Angélique; après y avoir fait, en français, cette inversion: *Béni soit le fruit de vos entrailles, Jésus,*

I

*On dira:* 1e *dizaine.* Que vous avez conçu, demeurant Vierge.

2e Que vous avez porté en visitant Elisabeth,

3e Que vous avez mis au monde, demeurant Vierge.

4e Que vous avez présenté au temple.

5e Que vous avez trouvé parmi les Docteurs.

II.

1e Qui a sué du sang pour nous.

2e Qui a été flagellé pour nous.

3e Qui a été couronné d'épines pour nous.

4e Qui a porté sa croix pour nous.

5e Qui a été crucifié pour nous.

Digitized by Google

III.

1° Qui est réssuscité d'entre les morts.
2e Qui est monté au ciel.
3e Qui a envoyé le Saint-Esprit.
4e Qui vous a élevée au ciel.
5e Qui vous a couronnée dans le ciel.

En récitant le chapelet, on peut se proposer différentes intentions, comme on verra ci-après : *Remarquez importantes*, N° 3., à la note.

PRIÈRE

*Qu'on récite à Rome, au lieu des cinq* Pater *et des cinq* Ave, *aux intentions du Souverain Pontife, lorsqu'on veut gagner une indulgence plénière* (1).

Mon Seigneur Jésus, pénétré de la plus vive douleur, à la vue de mes péchés, je vous offre ces faibles et humbles prières, pour votre honneur, pour votre gloire et la prospérité de votre

(1) Lorsqu'il est prescrit, comme condition des indulgences, de prier à l'intention du Souverain Pontife dans une Eglise, à tel autel ou oratoire, etc., les prières à faire dans ces pieuses visites sont laissées au choix et à la dévotion de chacun, si elles ne sont pas spécifiées. Communément on satisfait en disant la prière ci-jointe, ou bien cinq Pater et cinq Ave, ou quelque prière équivalante, à l'intention de celui qui a accordé l'indulgence.

Digitized by Google

Eglise. Sanctifiez-les, et donnez-leur du prix par votre grâce.

Je désire me conformer entièrement à la pieuse intention du Pontife Romain, qui a accordé cette indulgence pour le bien des fidèles. Appuyé sur votre infinie bonté, j'ose vous supplier d'extirper l'hérésie de dessus la terre, d'établir une paix solide et une vraie concorde entre les princes chrétiens, afin que les souverains et les sujets vous servent tous avec pureté de cœur, amour réciproque et uniformité de saintes affections.

Remplissez aussi notre très-saint Père le Pape de votre Esprit; défendez-le de toutes sortes d'embûches, et conservez-le. Daignez, ô mon aimable Sauveur, par les merites de la très-sainte Vierge, de tous les saints et saintes du Paradis, me rendre participant du trésor dont vous avez enrichi votre Eglise, en versant pour elle votre sang précieux: accordez moi d'y participer aujourd'hui, en gagnant cette sainte indulgence (*nommez-la, ainsi que la personne à laquelle vous voulez l'appliquer*).

Faites, o mon Dieu, que les peines dues à mes péchés, et que je devrais souffrir en cette vie ou en l'autre, me soient remises en vue de votre infinie miséricorde. Dès ce moment, je fais une sin-

Digitized by Google

cère résolution de mener, avec le secours de votre grâce, une vie pénitente et mortifiée. Je veux aussi satisfaire à votre justice, autant que je le pourrai, fuir le péché, l'avoir en horreur et en abomination, comme le plus grand de tous les maux, parce qu'il offense un Dieu infiniment aimable, que j'aime et que j'aimerai toujours par-dessus toutes choses. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

# Indulgences

de l'archiconfrérie (1)

# DU TRÈS-SAINT ROSAIRE.

---

Indulgences plénières pour les vivants.

1* (2) Le jour de l'inscription dans la confrérie (3), ou, par concession de Pie IX aux *Confréries érigées en Belgique*, le dimanche ou le jour de fête qui suit l'inscription (4).

(1) Ainsi la nomme S. Pie V, B. SALVATORIS, du 3 Mars 1572.

(2) Les indulgences où se trouve cette*, requièrent la confession et la Ste. Communion. Celles marquées d'une †, peuvent aussi être gagnées par ceux qui ne sont pas inscrits dans la Confrérie.

(3) Innocent XI. Bulle Nupsa. c. 2. n. 2. 13 Juillet 1679. Cette Bulle comprend en 12 chapitres, un abrégé des Indulgences et des priviléges du St. Rosaire qui, après un rigoureux examen de la S. Congrégation des Indulgences, ont été renouvelés et confirmés par Innoc. XI. Bull. O. P. t. 6. page 344.

(4) Rescrit du 25 Février. 1848. Archives du couvent de Gand.



Digitized by Google

2* Le premier Dimanche de chaque mois, pour ceux qui rempliront une des trois conditions suivantes, à chacune desquelles est attachée une indulgence plénière, savoir: 1° Communier dans la chapelle ou l'église du St Rosaire (1). 2° Prier pendant quelque temps, aux fins accoutumées, dans la chapelle ou devant l'autel (2) du S. Rosaire (3). 3° Y assister pieusement à la procession du Rosaire (4). Pour chacune de ces trois indulgences on doit prier selon les fins ordinaires.

3. † Aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de l'Assomption, de la

(1) Inn. XI. c. 9. n. 1.

(2) Et non pas devant la statue de la Vierge, si ce n'est pour autant que celle-ci se trouve dans la chapelle ou devant l'autel du Rosaire. Benoît XIII. B. Pretiosus, § 5.

(3) Inn. XI. c. 6. n. 2. — Quant aux prières requises pour gagner ces indulgences, voyez la Note page 54.

(4) Innocent XI. c. 5. n. 2. Ainsi « trois indulgences plénières différentes, » dont on peut s'appliquer une ou davantage à soi-même, et les autres aux trépassés. Le Père Meyere, pag. 196. — La S. Congrégation des Indulgences a déclaré, le 19 Mai 1841 et le 30 Août 1847, que plusieurs Indulgences Plénières peuvent être gagnées le même jour, quand même pour chacune d'elles la communion serait prescrite, pourvu que l'on communie en ce jour, et que l'on ait d'ailleurs satisfait à toutes les autres conditions propres à chaque Indulgence.

Digitized by Google

Nativité, de la Conception et de la Présentation de la Sainte Vierge Marie ; si, *pénitent et confessé ou ayant l'intention de se confesser au temps prescrit*, (1) on visite la chapelle du Rosaire, ou qu'on y *accompagne* la procession ; dans l'un et l'autre cas priant dévotement aux fins accoutumées (2).

4° A la fête de l'Annonciation, en récitant un Rosaire entier et en priant comme de coutume (3).

5° Aux fêtes des Mystères du S. Rosaire, comme sont la Noël, le dimanche après l'Épiphanie (*l'Invention dans le temple*), la Purification et l'Annonciation de la Ste. Vierge, le Jeudi- et le Vendredi-Saint (4) (1er et 2e *Mystère dou-*

(1) Lorsqu'on trouve dans une Bulle, — pénitent et confessé, ou ayant l'intention de se confesser au temps prescrit ; — il suffit qu'on soit en état de grâce. Le Père Meyere, « Kort, ende bondig begryp van de Devotie des H. Roosen-Crans. » p. 190.

(2) Pie IV. Dum pracclara, 1561. Aussi Grég. XIII. 1577 * — Le P. Meyere, p. 196, voit ici deux indulgences différentes que gagneront ceux qui 1. visiteront la chapelle du S. Rosaire, et qui 2. accompagneront la procession.

(3) Inn. XI. c. 4 n. 4. Ainsi trois indulgences différentes à la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Le P. Meyere et autres.

(4) La communion du Jeudi-Saint suffit pour l'indulgence. Pie VII, 22 Juin 1822.

Digitized by Google

*loureux*), Pâques, l'Invention de la Ste. Croix (3 Mai), la Couronne d'Épines (7 Mai), l'Ascension de N. S., la Pentecôte, la Visitation et l'Assomption de la Ste. Vierge, l'Exaltation de la Ste. Croix (14 Sept.), et la Toussaint; pourvu qu'on fasse une pieuse visite à la chapelle du S. Rosaire (1).

6° A l'Assomption de la Ste. Vierge (2), et ✝ à la fête du S. Rosaire (3), le premier Dimanche d'Octobre (4), *Indulgence plénière chaque et autant de fois* que ces deux jours-là *on visite la chapelle du Rosaire*, priant à l'intention de sa Sainteté.

7° *Sa Sainteté Pie IX a, par Rescrit du 25 Février* 1848 (5), *accordé aux Confréries du S. Rosaire érigées en Belgique, de pouvoir gagner aux jours des fêtes mêmes, ou bien une fois pendant l'Octave, toutes les Indulgences accordées*

(1) Inn. XI, c. 6. n. 6. « Pregi util. del SS. Ros. »

(2) Innoc. XI. c. 6. n. 9.

(3) Pie V. B. Salvatoris et Dei, 5 Mars 1572. Bull. O. P. t. 5. p. 295. « Pregi util. del SS. Rosario, » pag. 42.

(4) Autrefois c'était la fête de l'Annonciation. Après la célèbre victoire navale de Lépante, elle fut transférée au 1. Dimanche d'Octobre, par Grégoire XIII, Motu Apltus, 1 Avril 1573.

(5) Archives du Couvent de Gand.

Digitized by Google

*aux fidèles aux 7 fêtes principales de la S. Vierge, à savoir la Purification, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, la Présentation et l'Immaculée Conception.*

8* A la fête du S. Nom de Marie (le dimanche après la Nativité), pourvu qu'on prie pour le bien-être de l'Eglise et du Pape (1); et au troisième dimanche d'Avril (2), visitant dévotement l'autel ou la chapelle du S. Rosaire.

*Clément VIII* (3) *a accordé* 100 *jours d'Indulgence à ceux qui, à la fête du S. Nom de Marie, viendront arranger et orner les autels ou l'église de la Confrérie, ou y enverront des ornements.*

9* † A la fête du S. Sacrement, et à celle du patron de l'église où l'Archiconfrérie est instituée (4).

10* † Au premier dimanche d'Octobre (5), ou

(1) Inn. XI. c. 9. n. 2.

(2) Grég. XIII. Cum sicut. Anniversaire et mémoire de la cessation miraculeuse de la peste à Pavie (Italie), en 1578, par la dévotion du S. Rosaire.

(3) B. Ineffabilia, du 12 Fev. 1598.

(4) Inn. XI. c. 7. n. 6. Pareillement au jour d'installation de la Confrérie dans une église. « Pregi util. della devoz. del SS. Rosario. Torino 1839. »

(5) En mémoire de la célèbre victoire navale des chrétiens sur la flotte turque, dans le golfe de Lépante, en 1571. B. Nuper, c. VI, n. 5.

Digitized by Google

un autre jour pendant l'octave du S. Rosaire (1) ; pourvu qu'on prie comme de coutume, dans la chapelle susdite.

11. Une fois dans la vie, en un jour à déterminer par un confesseur à son choix ; et une fois à l'article de la mort (2), *pour ceux qui sont accoutumés à dire le Rosaire entier, dans le courant de la semaine* (3).

12. Ceux qui disent le Rosaire entier, le même jour (4), obtiennent toutes les Indulgences accordées à ceux qui, en Espagne, récitent la *Couronne de la Vierge Marie* (5); entre lesquelles Indulgences il en est une plénière donnée par Jules II et Léon X (6).

13. La même plénière et autres indulgences

(1) Benoit XIII. Pretiosus § 5. Voyez, quant à la validité des Indulgences de cette Bulle, la Déclaration de la S. I. C. du 30 Avril 1734. Bull. O. P. t. 8. p. 434.

(2) Voyez plus loin n. 31.

(3) Inn. XI, c. 4. n. 2.

(4) Aussi en trois jours différents, mais de la même semaine, selon la décision générale de Clement VII. Exsi temporalium, 1534. « Pregi utilissimi della dev. del SS. Ros. » p. 39.

(5) Clem. IX, et Inn. XI, c. 3. à la fin.

(6) Selon le témoignage du Card. Jean de Tolède, Léonardi, etc. Le P. De Lalaing. t. I, p. 322. — Giraud. « Manuel des Indulgences. » p. 144.

Digitized by Google

de la Couronne de Marie, peuvent être gagnées chaque fois que l'on entend pieusement ou, (si l'on est prêtre) que l'on célèbre la *Messe votive* du S. Rosaire (1), que l'on chante tous les samedis dans les églises des Dominicains et dans d'autres églises; pourvu qu'on soit contrit et qu'on ait l'intention de se confesser aux temps prescrits (2).

14* Outre les indulgences susdites, encore une fois par mois indulgence plénière, un jour à son choix, pour ceux qui ont coutume d'assister à la Messe votive du Rosaire, ou de la célébrer (3).

15* † Une fois par an, un jour à son choix, pour ceux qui auront récité tous les jours, *pendant une année entière*, à un chapelet indulgencié par un Père Dominicain, ou par tout autre prêtre qui en a reçu le pouvoir, cinq dizaines du Rosaire en méditant les Mystères; et priant ce jour-là selon l'intention accoutumée (4).

(1) Qui commence: Salve, Radix sancta, (et nullement celle de Missel Romain) et qui est privilegiée exclusivement pour les Pères Dominicains: les autres prêtres doivent, pour la dire, avoir obtenu du S. Siége, une faculté spéciale qui s'accorde facilement. Ben. XIII, Pret. §. 7.

(2) Inn. XI, c. 10. n. 6. Le P. Meyere, page 199.

(3) Inn. XI, c. 10. n. 7.

(4) Benoit XIII, Sanctissimus, 13 avril 1726.

Digitized by Google

16. Indulgences accordées à tous les Frères et Sœurs, tant du grand Ordre que du Tiers-Ordre de S. Dominique, ainsi qu'à tous les membres des Confréries du Très-Saint Nom et du S. Rosaire, qui feront journellement *une demi-heure, ou au moins un quart d'heure d'oraison mentale ou Méditation*: 1° Indulgence plénière une fois par mois, un jour à leur choix; 2° Cent jours pour chaque quart d'heure; et 7 ans et 7 quarantaines pour chaque demi-heure qu'ils s'adonneront à la méditation (1).

INDULGENCES PARTIELLES.

17. † Une Indulgence de 100 jours est attachée à chaque *Pater* et à chaque *Ave Maria* du Rosaire, pourvu qu'on le récite sur un chapelet indulgencié par un Père Dominicain (2), et qu'on

(1) Benoit XIII, B. Ad ea per quæ, du 19 Jan. 1726, et Pie VII, B. Ad augendam, 16 Fév. 1808.

(2) Le pouvoir de bénir les Rosaires, les cierges, etc., avec application des Indulgences ordinaires, appartient aussi aux Recteurs de la Confrérie, comme sont « ordinairement » les curés qui possèdent le Rosaire dans leurs églises; les autres prêtres doivent en avoir obtenu une autorisation spéciale du R. P. Général des Frères Prêcheurs.

Digitized by Google

dise au moins *cinq dizaines* (1), en méditant les Mystères (2).

18. Innocent XI (3) approuve et confirme les indulgences suivantes, que plusieurs Pontifes Romains avaient, avant lui, attachées à la récitation du S. Rosaire: pour la récitation de *cinq dizaines*, 1° 40 jours d'indulgence pour chaque fois; pareille indulgence, si on les fait dire par une autre personne; 2° † 5 ans et 5 quarantaines; 3° 60,000 ans et 60,000 quarantaines, chaque fois que, repentant et confessé, on récite le Chapelet; 4° 100 jours, si on dit ces cinq dizaines en une fois, ou qu'on les fait dire par un autre; 5° de plus 50 ans, une fois par jour, si on récite les cinq dizaines dans une église de la confrérie, ou bien dans une autre église, s'il n'y a pas une église du Rosaire dans la ville ou l'endroit qu'on habite (4); 6° une indulgence de 2 années pour chaque tiers du Rosaire hebdomadaire, si on le récite habituellement; 7° 100 jours aux fêtes de la Puri-

(1) Benoit XIII. « Exponi nobis. »

(2) Voir plus loin; « Remarques importantes; » n. 7.

(3) Bulle Nuper, c. 3. numeris 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8; c. 4. nn. 1, 6, 7. Bull. O. P. t. 6. page 345-346.

(4) Clement VII, Considerantes, du 4 Avril 1524.

Digitized by Google

fication, de l'Annonciation, de la Visitation, de l'Assomption et de la Nativité de la S. Vierge ; 8o* une indulgence de 10 ans et 10 quarantaines à Pâques, à la fête de l'Annonciation et de l'Assomption; et 9o 7 ans et 7 quarantaines aux autres fêtes des Mystères du Saint Rosaire.

*Les Indulgences marquées ici* 1o, 2o, 3o *et* 7o, *ont été doublées par Alexandre VI, B.* Illius qui perfecta, *du 3 Juin* 1494 (1).

19. Le même Innocent XI (2) a aussi accordé pour la récitation d'un *Rosaire entier*, savoir 1o 100 jours d'indulgence; 2o Ceux qui, s'étant confessés, ou ayant au moins l'intention de le faire aux jours fixés par l'Eglise, diront trois Rosaires entiers pendant la semaine, gagneront pour chaque Rosaire susdit une Indulgence de 10 ans et

(1) Cette Bulle a été renouvelée par Benoit XIII; car, parmi les Souverains Pontifes, dont il dit approuver les concessions d'Indulgences, il cite nommément Alexandre VI, qui, remarquez-le bien, n'a donné que la seule Bulle Illius qui perfecta, en faveur du S. Rosaire. Cependant la clause des « manus adjutrices » (ainsi que les priviléges y attachés) ayant été abolie par S. Pie V. (Const. Etsi Dominici), reste supprimée, puisqu'il n'y a pas mention expresse du contraire.

(2) C. 3, n 5, 6, 10; c. 4, n. 3, 4; c. 3. n. 9. et 11.

Digitized by Google

10 quarantaines (1); 3° encore 7 ans et 7 quarantaines pour le Rosaire hebdomadaire; 4° si, étant confessé, on récite le Rosaire aux fêtes de l'Annonciation, de la Nativité et de l'Assomption de la S. Vierge, Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines. *Cette indulgence a été doublée par Alexandre VI*; 5° * aux fêtes de la Nativité, de la Purification et de l'Assomption, encore 10 ans et 10 quarantaines, et 6° 40 jours d'indulgence les autres jours de l'année; enfin 7° toutes les Indulgences attachées à la récitation de la *Couronne de la Vierge Marie* (2).

20. † Tout fidèle qui assiste pieusement à la procession du S. Rosaire, le premier dimanche de chaque mois, et *l'accompagne* (3), gagne chaque fois une Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines; de plus, 100 jours, s'il est Confrère (4).

21. 100 années et 100 quarantaines, *une fois par jour*, si, vraiment contrit, on porte sur soi (5) le Rosaire, en l'honneur de la très Sainte

(1) Avant la B. Etsi temporalium, de Clément VIII (1534), on devait dire 3 Rosaires entiers dans le courant de la semaine.

(2) Voir ci-dessus, n. 12, page 62.

(3) Grég. XIII, B. Cum sicut. B. O. P. t. 5, page 356.

(4) Inn. XI, c. 3. n. 1, 2.

(5) « Publiquement, » selon les PP. Meyere et De Lalaing, quoique la Bulle ne le dise pas expressément.

Digitized by Google

Vierge (1). *Cette indulgence a été doublée par Alexandre VI.*

22. Indulgence de 100 jours, une fois par jour, chaque fois qu'on visitera pieusement la chapelle ou l'autel du S. Rosaire (2).

23. 1° Indulgence de 5 ans et 5 quarantaines, chaque fois qu'on prononcera avec piété le S. Nom de Jésus en récitant le Rosaire (3). *Cette indulgence a été doublée par Alexandre VI*; 2° autre Indulgence de 7 jours toutes les fois qu'on nommera pieusement les SS. Noms de Jésus ou de Marie pendant le Rosaire ou autrement (4).

24. 1° Indulgence de 100 jours, chaque fois,

(1) Innoc. XI, c. 3. n. 3.

(2) Innoc. XI, c. 6. n. 4. — En y disant, par exemple, cinq Pater et cinq Ave.

(3) La Bulle d'Innocent VIII, SPLENDOR PATERNÆ, du 27 Fév. 1491, dit : « Si nomen Jesu in fine cujuslibet Angelicæ Salutationis nominaverint. » Pour bien comprendre ceci, il faut savoir qu'au temps d'Innocent VIII, l'Ave Maria ne contenait que la première partie de cette prière, jusqu'au nom de Jésus « exclusivement ». Pour exciter les fidèles à y ajouter ce S Nom, le pape accorda l'indulgence susdite. — Cf. Mabillon. — Præf. in Sæc. V. Ord. S. Bened. n. 123.

(4) Innoc. XI, c. 3. n. 3 ; c. 4. n. 3.

Digitized by Google

aux Confrères qui assistent pieusement au *Salve Regina* qu'on chante tous les jours, avant ou après le Salut, dans toutes les églises des Dominicains, pourvu qu'ils aient au moins l'intention de se confesser aux temps prescrits; 2° 40 jours, en sus, tous les samedis et les fêtes de l'année. *Cette indulgence a été doublée par Alexandre VI*, 3° un an de plus, tous les samedis du carême; 4° encore 3 ans et 3 quarantaines de plus, aux fêtes de la S. Vierge, des B. Apôtres, et des Saints de l'Ordre de S. Dominique (1).

25. Innocent XI (2) confirme les indulgences suivantes, attachées à des œuvres de piété, savoir: 1° 100 jours, chaque fois, pour ceux qui accompagnent l'étendard du S. Rosaire, lorsqu'on porte à l'enterrement ou au cimetière, le corps d'un membre défunt de la Confrérie; ou assistent aux cinq Anniversaires qui sont prescrits annuellement pour les Confrères décédés (3); ou visitent

(1) Innoc. XI, c. 7, n. 4. — 1 et 4, 6, 4. — De plus, Paul V a accordé, en 1608, une indulgence de 200 jours, à tous les fidèles qui assisteront dévotement au « Salve Regina, » dans une église de l'Ordre de S. Dominique « seulement ». Fontana. Constit. O. P t. 1. pag. 322, 5.

(2) Nuper, c. 7, nn. 2, 3, 4, 5, 6.

(3) Voir plus loin n. 37, page 78.

Digitized by Google

les malades de la Confrérie, et, en cas de besoin, les exhortent à la réception des Sacrements ; 2° de plus, 60 jours, s'ils accompagnent le S. Sacrement qu'on porte aux malades; ou que, légitimement empêchés, ils récitent à genoux, au son de la cloche, un *Pater* pour le malade; ou le visitent et le consolent dans sa maladie, ou accompagnent à la sépulture le corps d'un Confrère défunt; ou diront devant un crucifix, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur des cinq Plaies, pour le repos de son âme; 3° 3 ans et 3 quarantaines encore pour la visite des Confrères infirmes, ou pour suivre jusqu'au cimetière le corps d'un membre défunt ; 4° 60 jours de plus encore pour toutes les œuvres pies déjà mentionnées, ou pour toute autre œuvre de charité spirituelle ou corporelle; 5° enfin 8 ans, chaque fois, pour ceux qui *accompagnent* la procession qui se fait toutes les semaines ou tous les mois, pour les défunts, dans les églises ou par les corridors des couvents de l'ordre de S. Dominique.

26. Plusieurs Papes ont accordé toutes les Indulgences attachées aux Stations de Rome, à ceux qui visiteront pieusement (1) cinq autels de

[1] Les prières n'étant pas déterminées, on satisfait pour

Digitized by Google

l'église du Rosaire, ou de toute autre église, ou cinq fois un seul ou deux autels, au défaut de cinq autels, aux jours de chaque station (1). Ce sont les suivantes :

*Indulgences des Stations de Rome, d'après le décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, approuvé par Pie VI, en date du 9 juillet* 1777 (2).

Le 1er, 2de et 4e Dimanche de l'Avent, indulgence de dix ans et de dix quarantaines ; et le 3e dimanche, de quinze ans et quinze quarantaines.

La veille de Noël, à la messe de minuit, et à celle de l'aurore, indulgence de quinze ans et quinze quarantaines.

Le jour de Noël, * indulgence plénière.

Les trois jours de fête suivants, le jour de la

la visite de chaque autel, en disant, par exemple, 5 Pater et 5 Ave. Voyez la Note page 54.

[1] Innoc. XI, c. 8. — On commence la visite des autels, par celui du S. Sacrement. Il ne parait pas nécessaire [quoiqu'il soit préférable et plus sûr, lorsqu'on le peut commodément], pour gagner les Indulgences, de se rendre à chaque autel en particulier: on pourrait rester à la même place, en se tournant seulement vers chaque autel. Le P. De Lalaing, t. 1, page 322 et 334.

[2] Recueil des prières avec Indulgences, p. XXVII.

Digitized by Google

Circoncision, celui de l'Épiphanie, les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime, indulgence de trente ans et trente quarantaines.

Le mercredi des Cendres, et le 4e dimanche du Carême, indulgence de quinze ans et quinze quarantaines.

Le dimanche des Rameaux, indulgence de 25 ans et 25 quarantaines.

Le Jeudi-Saint, * indulgence plénière.

Le Vendredi et le Samedi-Saint, 30 ans et 30 quarantaines.

Tous les autres jours du Carême, 10 ans et 10 quarantaines.

Au jour de Pâques, * Indulgence plénière.

Chaque jour de l'Octave, jusqu'au dimanche de Quasimodo inclusivement, 30 ans et 30 quarantaines.

Le jour de S. Marc, et les trois jours des Rogations, indulgence de 30 ans et 30 quarantaines.

Le jour de l'Ascension, * indulgence plénière; la veille de la Pentecôte, indulgence de dix ans et de dix quarantaines.

Le jour de la Pentecôte, et chacun des jours dans l'Octave de cette fête, jusqu'au samedi inclusivement, indulgence de 30 ans et 30 quarantaines.

Digitized by Google

Chacun des jours des Quatre-temps, indulgence de 10 ans et de 10 quarantaines.

Indulgences accordées aux Confrères et Consœurs infirmes ou autrement empêchés.

27. Les Confrères qui sont en voyage, sur terre ou sur mer, ou au service, s'ils récitent le Rosaire en entier; et les infirmes et ceux qui sont légitimement empêchés, s'ils disent 5 dizaines; quoiqu'ils ne puissent visiter l'église ou la chapelle de la Confrérie, les jours qu'on y célèbre la fête des Mystères du Rosaire (1), ni assister à la procession du premier dimanche de chaque mois (2), gagneront néanmoins ces jours-là, les indulgences plénières attachées aux œuvres susdites, pourvu que contrits, ils aient l'intention de se confesser et de communier aux jours fixés par l'Église (3).

(1) Ci-dessus n. 5, p. 59.

(2) Ci-dessus n 2, p. 58, et n. 20, p. 67.

(3) Inn. XI, c. II. Il suit de la même Bulle (c. II.) que les susdits Confrères infirmes, qui voyagent, etc., peuvent gagner toutes les autres indulgences accordées a la visite de l'église du Rosaire ou à l'assistance à la procession aux autres fêtes de la Confrérie; pourvu qu'ils soient vraiment repentants et en état de grâce, et prient comme ci-dessus. V. aussi Grég. XIII. Cupientes et Ad augendam, et Pie V. Inter desiderabilia. De Lalaing, t. 1, p. 317; Meyere, p. 199.



Digitized by Google

28. Les infirmes et ceux qui sont légitimement empêchés, peuvent aussi gagner les indulgences accordées à ceux qui assistent à l'antienne *Salve Regina*, qu'on chante journellement dans les églises de l'Ordre de S. Dominique, après les Complies, pourvu qu'ils disent la même Antienne *à genoux*, devant un autel ou une statue de la Ste. Vierge (1).

Indulgences plénières à l'article de la mort.

29* Lorsqu'on reçoit le saint Viatique (2).

30* Les confrères qui, à l'article de la mort, font leur *profession de foi* (3), récitent le *Salve Regina*, et se recommandent à la sainte Vierge (4).

31. Indulgence plénière, avec la rémission des péchés, qui s'applique par un Prêtre aux confrères moribonds, selon la formule accoutumée et qu'on appelle l'*Absolution générale* du S. Rosaire (5).

(1) Inn. XI, c. 7, n. 4. Voyez plus haut n. 24, p. 68.

(2) Inn. XI, c. 10, n. 1.

(3) Il suffit qu'on exprime en peu de mots, que l'on veut vivre et mourir dans la vraie foi Catholique et Romaine.

(4) Inn. XI, c. 10, n. 4. — Clem. VIII, B. Ineffabilis. Bull. O. P. t. 5. p. 548.

(5) Innoc. XI, c 10, n. 1, et c. 4, n. 2. Voyez plus haut n. 11, pag. 62, et ci-après pag. 112. La formule de l'Absolution

Digitized by Google

32. Si, à l'article de la mort, repentant, confessé et communié, on invoque le saint Nom de Jésus, de cœur, quand on ne le peut faire de bouche, ou qu'on donne quelque signe de contrition (1).

33. Si, ayant, au moins une fois durant sa vie récité le Rosaire, et étant pénitent et confessé, ou dans l'intention de se confesser, on tient en main à l'heure de la mort, le cierge bénit du S. Rosaire (2).

Générale, qu'on emploie pour appliquer aux moribonds l'Indulgence plénière accordée par Innoc. VIII (ci-après p. 107), sert en même temps à leur faire gagner celle à eux concedée par S. Pie V, Consueverunt, du 17 Sept. 1569. Bull. O. P. t. 5, page 223. D'après Innoc. VIII. (Leon X, B. Pastoris æterni), « tout confesseur » peut donner cette Absolution du S. Rosaire aux Confrères et Consœurs, pourvu que ceux-ci aient été dans l'habitude de réciter le Rosaire dans le courant de la semaine. » C'est la seule condition apposée par ce Pape. Au contraire, pour obtenir l'Indulgence plénière, donnée par Pie V, il suffit que le malade « soit administré. » Dans le cas cependant que le moribond n'ait pas observé la récitation hebdomadaire du S. Rosaire, mais ait seulement reçu les Sacrements, alors l'Absolution du S. Rosaire devra lui être donnée, non par un Confesseur à son choix, mais « uniquement » par un Père Dominicain, ou par le Recteur de la Confrérie.

(1) Clément VIII, « Cum sicut accepimus » 2 Fév. 1598. B. O. P. t. 5, page 547.

(2) Adrien VI, Innoc. XI, c. 10. n. 2.

Digitized by Google

Indulgences pour les défunts.

34. Toutes et chacune des indulgences du S. Rosaire peuvent être appliquées aux âmes des fidèles trépassés, quand même ils n'aient jamais fait partie de la Confrérie (1).

35. L'autel du S. Rosaire est privilégié, c'est-à-dire, dit Grégoire XIII (2), que l'âme pour laquelle on célèbre la Messe à un tel autel, est délivrée par là des peines du purgatoire. Trois conditions sont requises à cet effet : 1° que la Messe soit dite par un prêtre attaché à cette église du Rosaire ; 2° que l'autel du S. Rosaire ne soit pas le maître-autel (3) ; 3° qu'on célèbre le S. Sacrifice pour un Confrère ou une Consœur défunt du S. Rosaire (4).

Benoît XIII, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, a étendu ce privilége (5) à tous les autels des

(1) Inn. XI. c. 10, n. 8.

(2) B. Omnium saluti. 1582.

(3) Parce que le Souverain Pontife désire qu'il y ait, autant que possible, une chapelle ou au moins un autel spécialement dédié au S. Rosaire, sans quoi le privilége n'existe pas. Cf Douvier, p. 396. — La Messe doit être « de Requiem, » les jours que les Rubriques le permettent. Ib., p. 372.

(4) Innoc. XI, c. 12, n. 1.

(5) 22 Septembre 1724, et B. Pretiosus, § 23.

Digitized by Google

églises de l'Ordre de S. Dominique, et en faveur de tous les fidèles trépassés; pourvu que les Messes soient dites par des Pères du même Ordre.

36. Il n'est pas moins certain, qu'un Confrère ou une Consœur peut faire inscrire dans cette Confrérie les noms des personnes décédées, par quoi celles-ci participent aux prières et aux bonnes œuvres de la Confrérie (1).

### Autres avantages attachés à l'Archiconfrérie du S. Rosaire.

37. Puisque Innocent VIII a, le 13 Octobre 1484 (2), admis tous ceux qui sont inscrits dans le Rosaire, à jouir des avantages spirituels de l'Ordre de S. Dominique; il s'en suit qu'ils participent aussi tous, tant pendant leur vie qu'après leur mort, à toutes les Messes, Anniversaires,

(1) Omnes et singuli confratres... animabus... defunctorum in purgatorio existentium succurrere volentes, singulariter eorum nomina... exarent; Alex VI. « Illius qui perfecta ». Les anciennes règles de la Confrérie de Cologne permettent également d'inscrire les défunts, mais elles exigent qu'un autre observe, en leur place, le Rosaire hebdomadaire. Cf. De Lalaing, 1. 279.

(2) Ainsi l'atteste Léon X. Pastoris æterni. et Barth. de Comatiis, Gen. O. P. Notum facio, du 15 du même mois. Bull. Confr. O. P. p. 4. et 61. et Bull. O. P. IV, 393, Note 9, 10.

Digitized by Google

prières, bonnes œuvres et mérites, qui se font, tant par les religieux et autres membres de tout le même Ordre, que par nos confrères et consœurs du Saint Rosaire (1).

[1] Les Anniversaires qui doivent avoir lieu annuellement, pour les Confrères et Consœurs trépassés, dans toutes les Eglises où l'Archiconfrérie est établie, sont les cinq suivants, savoir: le jour après la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge, et après le premier dimanche d'Octobre: avec 100 jours d'indulgence pour ceux qui y assistent. Plus haut n. 23, 1. et 4. p. 69 et 70.

A cela il faut encore ajouter toutes les Messes qui sont dites chaque premier dimanche du mois, chaque fête de Marie etc., pour les vivants et les trépassés de la Confrérie.

Quant aux services de l'Ordre, auxquels les Confrères participent également, vous avez d'abord les 4 Anniversaires de l'Ordre (voyez ci-après page 102-104, parmi les fêtes de nos Saints.) De plus, tous, religieux et religieuses, doivent réciter chaque semaine l'office des Morts, non-seulement pour les religieux trépassés, mais aussi pour les âmes des Confrères et Consœurs du saint Rosaire, et être présents à la Messe et à la procession qui ont lieu également pour eux, chaque semaine dans toutes nos églises. Plus haut n. 25, 5. p 70.

Digitized by Google

## Le Rosaire perpétuel.

Le Rosaire Perpétuel ou l'Heure Annuelle, est une dévotion renommée, par laquelle on honore la Reine des Cieux à toutes les heures du jour et de la nuit, pendant tout le cours de l'année, en récitant pendant l'heure annuelle qu'on a choisie, le Rosaire entier de 15 dizaines, et en méditant sur les Mystères qui y correspondent. Les principaux motifs de l'institution de ce pieux exercice, outre le culte de Marie, par les mains de laquelle, dit S. Bernard, toutes les grâces doivent nous parvenir, sont : de prier pour le bien de l'Eglise, pour les agonisants, et pour les âmes du Purgatoire. Cette dévotion, autrefois très-florissante, a pris son origine dans le couvent des Pères Dominicains de Bologne, en Italie, où, en 1634, elle fut inspirée au R. P. Martin Petroni, d'où en peu de temps elle fut propagée par toute la Péninsule. L'année suivante, ou environ, dit le P. R. Castelein (1), elle fut prêchée à Rome par le Vénérable Père Timothée de Ricci, oncle et Confesseur de S. Catherine de Ricci. Elle y fut si bien accueillie, que le Pape Urbain VIII et

(1) Geduerigen Roose-Crans. Ipre 1754, p. 14. — Fontana, Monum. Domin., p. 633.

Digitized by Google

son successeur, Innocent X, s'y firent inscrire, et furent suivis dans leur pieux zèle, par plusieurs Cardinaux, par le clergé et la presque totalité des communautés religieuses de la ville sainte, et par environ 60 mille autres fidèles.

La Province des Pères Récollets de Lyon procura 700 religieux, qui tous employèrent une heure par mois à cette louable dévotion.

La ville de Calais y fut presque entièrement inscrite par les Pères Minimes. Les Pères Capucins de la Province de Paris, Tours et Rouen, envoyèrent pendant l'espace de trois ans, plus de 60 mille noms.

En 1639, on comptait déjà sur le seul Registre des Dominicains du Couvent de l'Annonciation, dans la rue S. Honoré, à Paris (1), 45 couvents de

(1) Avant la révolution de 1789, l'Ordre des Frères Prêcheurs possédait trois couvents d'hommes à Paris, savoir : le couvent principal de St. Jacques, fondé en 1218, maintenant abattu ; celui de l'Annonciation, fondé en 1613 par le P. Sébastien Michaëlis, dans la rue St. Honoré ; le troisième, celui du Noviciat-Général de St. Dominique, faubourg St. Germain, érigé en 1631 ; l'église de ce dernier couvent sert actuellement d'église paroissiale, sous le nom nouveau de St. Thomas d'Aquin. C'est là, dit M. Sambucy, que fleurit encore le Rosaire Perpétuel — Le R. P. Lacordaire vient d'ériger une maison de Dominicains, à Paris, dans l'ancien couvent des Carmes. L'installation solennelle en a eu lieu en présence de Mgr. l'Archevêque, le 15 Oct. 1849.

Digitized by Google

Réligieuses de différents Ordres, et plus de 800 mille autre personnes; dans le courant de l'année 1646 seulement, on n'y reçut pas moins de mille communautés religieuses. Le R. P. Jean de S. Marie déclare, dans son livre du Rosaire Perpétuel, que, d'après le registre du susdit couvent, 30 à 40 mille personnes disaient journellement le saint Rosaire. Nous ne parlerons pas de tous les évêques français qui ont pratiqué ce pieux exercice, parmi lesquels nous trouvons ceux de Boulogne sur mer, de Lectoute, de Clermont, de Truy, de Rheims, de Lyon, d'Amiens, etc. etc; ceci nous mènerait trop loin.

Les Pays-bas ne restèrent pas en arrière à l'Italie, à la France et à bien d'autres contrées. Parmi les premiers pasteurs de l'Eglise, nous distinguons Mgr. Boonen, archevêque de Malines; Mgrss. G. Néhémius, Lud. de Barlaymont, et Fr. Van der Burgch, archevêques de Cambrai (qui jusqu'en 1668 fit partie de la Belgique); Amb. Marius Capello, Rég. Cools et Dom. de Gentis, tous trois Dominicains et Evêques d'Anvers; Ladislas, év. de S. Omer, Mgrs Praet et G. Delvaulx, évêques d'Ipre; tous ces Prélats se mirent à la tête de leur clergé et des fidéles, pour les exciter par leur exemple, à s'adonner à ce pieux exercice.



Digitized by Google

Le couvent des Frères Prêcheurs de Bergues St. Winoc inscrivit, en une seule année, 25 abbayes ou couvents, et plus de mille personnes, tant de la ville que des environs (1). Le Rosaire Perpétuel y fut institué en 1666, par une procession solennelle et au son de toutes les cloches de la ville. Le zèle des fidèles ne fut pas moindre à Louvain; lors de l'érection de l'Heure Annuelle, plus de huit mille fidèles embrassèrent cette dévotion en moins de trois semaines.

Encore aujourd'hui ce pieux exercice fleurit en Belgique, surtout dans les deux Flandres. On y inscrit à Gand, Bruges, Termonde, Tirlemont, Sittard, etc. Bruges seule, (ou le Rosaire Perpétuel fut rétabli le 30 Avril 1831, par les soins du pieux Mgr. Ch. Saney, † en 1847), comptait déja en 1844, plus de 27 mille membres; ce qui fait plus de trois personnes par heure, pendant toute l'année.

Alexandre VII (2) le premier, et après lui Innocent XI (3), Clément XII (4) et Pie VII (5)

(1) R. Castelein, pag. 28-31.

(2) Ad augendam, du 1 Juin 1656, et du 8 Avril 1658, et Alias nos, du 21 Octobre 1666.

(3) Ad augendam, du 17 Février 1683.

(4) Ad augendam, du 22 Déc. 1730, et du 20 Mai 1737.

(5) Ad augendam, du 16 Fév. 1808. (Achives Conv. Gand.)

Digitized by Google

favorisèrent le Rosaire Perpétuel, et, par des faveurs spirituelles, excitèrent fortement tous les fidèles à s'y adonner.

Outre les Indulgences accordées à la récitation d'un Rosaire entier de quinze dizaines (1), Pie VII a concédé une Indulgence *plénière perpétuelle*, une fois l'année, à tous les fidèles qui inscrits dans le Registre particulier (2) du Rosaire Perpétuel, réciteront, pendant l'heure qui leur est assignée, le Rosaire en entier; qu'on dit *ordinairement* comme suit :

Les cinq dizaines des Mystères Joyeux, pour l'exaltation de la S. Eglise, l'extirpation des hérésies, et la conversion des Pêcheurs.

Les cinq dizaines des Mystères Douloureux, pour les fidèles, surtout les confrères et consœurs, agonisants.

Les cinq dernières dizaines des Mystères Glorieux, pour les âmes du Purgatoire, et en particulier pour celles des fidèles inscrits autrefois dans le S. Rosaire.

Après ce Rosaire, on peut prier comme on veut et pour qui l'on veut.

(1) Dit le P. Castelein, p. 32. Voyez ici n. 19, p. 66.
(2) Qui se trouve dans les endroits indiqués plus haut.

Digitized by Google

## REMARQUES IMPORTANTES.

1. Par sa Bulle *Cum certas unicuique*, du 5 Novembre 1606, Paul V avait, en exécution de celle *Quæcumque*, de Clément VIII, révoqué toutes les indulgences du Saint Rosaire. Mais le 20 Septembre 1608, il annulla sa Bulle de révocation par une autre, *Cum olim*, laquelle remit dans leur état précédent, toutes les indulgences accordées autrefois au Saint Rosaire (1). Plus tard, les mêmes indulgences furent confirmées par Innocent XI, *B. Nuper*, et Benoît XIII, *B. Pretiosus*, du 25 Mai 1727.

2. Toutes les indulgences accordées ou à accorder à quelque confrérie du Saint Rosaire,

(1) Innocent. XI, c. 1. n. 1.

En 1668 on imprima à Rome, sous l'approbation expresse de la Sacrée Congrégation des Indulgences, un recueil des Bulles authentiques et originales concernant les indulgences du S Rosaire, sous le titre de « Bullarium Confratern. O. P. Typis R. Cam. Apost., » in-4, dont nous avons fait grand usage.

Digitized by Google

sont communes à toutes les autres confréries du même Rosaire (1).

3. Les confrères et consœurs sont obligés, non sous peine de péché, mais pour jouir de *toutes* les indulgences et de *tous* les avantages spirituels, de réciter chaque semaine *une fois, le Rosaire entier* de 15 dizaines (2), que l'on peut diviser en *trois Chapelets de 5 dizaines*, si l'on veut, en trois jours différents, à condition de réciter chaque jour un de ces Chapelets *en son entier, et non une, deux ou trois dizaines seulement* (3).

(1) Innoc. XI, Nuper. c. I. n. 2.

(2) Pour le bien de la sainte Église, de soi-même et de tous les frères et sœurs, tant vivants que trépassés; ou bien, selon la manière de l'Heure Annuelle du Rosaire, ou Rosaire Perpétuel, savoir : les cinq Mystères joyeux pour l'exaltation de la sainte Église, et pour tous ceux qui vivent en péché mortel; les cinq douloureux, pour les besoins de notre Patrie et pour les agonisants; les cinq glorieux pour l'accroissement de la gloire de Marie, pour les Confrères du Rosaire, particulièrement pour ceux qui prient attentivement avec nous et pour nous, et surtout pour les âmes du purgatoire. Fontana, Monum. Dom. p. 633. — Après le Rosaire hebdomadaire, on peut prier pour qui l'ont veut et pour ce qu'on veut.

(3) Léon X, Pastoris æterni, Sixte V, Paul V, B. Cum certas, du 3 Nov. 1606. Benoit XIII, Summa devotione, etc. — Le P. Meyere, p. 21-26, le prouve aussi par la décision écrite des docteurs en théologie de l'Ordre, de Louvain et Douay, donnée en 1726.

Digitized by Google

4. × (1) Celui qui néglige le Rosaire hebdomadaire, reste néanmoins confrère ou consœur, et peut mériter soit l'indulgence mensuelle, soit toutes les autres indulgences accordées aux bonnes œuvres, pourvu qu'il fasse au reste ce qui est exigé pour les obtenir.

5. On peut aussi rattraper le Rosaire hebdomadaire, s'il a été omis par quelque empêchement; ou bien le faire réciter par un autre (2).

6. Les confrères et consœurs qui ne peuvent s'acquitter des obligations de cette confrérie, s'ils disent annuellement une Messe (étant prêtre), ou en font dire une, participeront non-seulement aux prières et bonnes œuvres de la Confrérie, mais encore à celles de toute la S. Eglise (3).

7. Pour gagner les indulgences accordées à la récitation du Rosaire, il est requis que, en le récitant, on médite en quelques sorte sur les quinze Mystères si l'on en est capable (4); mais si on ne

(1) Les articles marqués ×, sont rédigés d'aprés les réponses du R. P. Général des Dominicains, du 22 Mars 1832.

(2) Le P. De Lalaing, T. 1. p. 269. — Ci-dessus n. 18, l. 4. pag. 65.

(3) Alexand. VI. « Illius qui perfecta » 13 Juin 1494.

(4) Les prières, ci-devant p. 10 à 54, ne sont pas obligatoires, mais sont seulement données pour pouvoir méditer plus facilement les Mystères. Voyez p. 11. N. B.

Digitized by Google

l'est pas, il suffit de dire le Rosaire avec dévotion (1).

Sa Sainteté veut cependant que les ignorants tâchent d'apprendre à méditer sur lesdits Mystères, pendant qu'ils récitent le Rosaire.

8. × Il n'est pas nécessaire qu'on se serve de son propre chapelet, pour gagner l'indulgence de 100 jours accordée à chaque *Pater* et à chaque *Ave*; mais on peut aussi se servir de celui qu'on a obtenu, emprunté, acheté ou hérité, pourvu qu'il soit bénit convenablement, comme il a été dit plus haut n. 17, p. 64 (2).

9. × La vente du chapelet ne nuit pas à sa bénédiction, puisque, pour gagner les indulgences, il est seulement exigé qu'il soit bénit par un Dominicain ou un prêtre qui en a reçu le pouvoir (3).

(1) S. Indulg. C. 6 Août 1726. Benoit XIII. B. Pretiosus. La méditation de ces Mystères est également exigée pour gagner les indulgences du Rosaire de sainte Brigitte. S. Indulg. C. 19 Janv. 1833. Giraud. «Manuel» p. 86.

(2) On doit aussi tenir en mains le chapelet bénit, quand on le récite. — Pregi util. del. ss. Ros.

(3) Il en est autrement pour le « Rosaire de sainte Brigitte. » Pour obtenir les indulgences qui y sont attachées, chacun doit se servir du chapelet qui lui est propre; de sorte qu'on ne gagne aucune indulgence, si on se sert d'un chapelet emprunté ou hérité, quoiqu'il fût bénit. Le chapelet de

Digitized by Google

10. × Pour gagner les indulgences de cette Confrérie, hormis celles accordées par Benoît XIII (1), le chapelet ne doit pas être bénit.

11. Le Chapelet étant cassé, n'en perd pas sa bénédiction, à moins qu'il ne fût brisé en plusieurs morceaux et les grains dispersés en grande partie, tellement qu'il n'aurait plus gardé la forme du chapelet (2).

12. Quoique, pendant l'*Année sainte* ou l'année du grand Jubilé à Rome, toutes les indulgences, tant plénières que partielles, soient suspendues, ce n'est que pour autant qu'elles soient méritées pour les vivants (3); par conséquent, on peut en tout temps appliquer aux défunts toutes les indulgences du Rosaire.

De même, les indulgences d'un Autel privilé-

S. Brigitte ne peut non plus être vendu après la bénédiction, quoique sans aucun gain. S. Ind. C., 30 Jan. 1837. On doit aussi, pour mériter les 100 jours d'indulgence pour chaque Pater et chaque Ave, dire au moins cinq dizaines en une fois; sans cela on ne gagne pas les indulgences. Bouvier, Traité des Indulgences, Paris 1849, p. 154, Q. I.

(1) Le 13 Avr. 1726. Bull. O. P. t. 6. p. 586. Voyez plus haut n. 15. et 17. p. 63 et 64.

(2) Bouvier, Traité des Ind. 1849, p. 66.

(3) Benoit XIV, et Léon XII en 1824.

Digitized by Google

gié, et celles pour les malades à l'article de la mort, ne sont jamais suspendues (1).

### Conditions générales pour gagner les Indulgences.

13 1° On doit avoir, en faisant les œuvres auxquelles sont attachées des indulgences, l'intention au moins virtuelle (2) de mériter ces indulgences; 2° Etre en état de grâce, et cela au moins lorsqu'on achève les œuvres prescrites à l'occasion d'une indulgence (3); 3° Remplir *exactement, pieusement et par soi-même* (4), dans

(1) Le P. Van Ranst. O. P. De Jubileo, p. 89 et 183.

(2) Il est très-utile de former chaque matin cette intention, pour jouir pleinement de toutes les indulgences, connues et inconnues, que nous pouvons mériter par nos œuvres, pendant la journée.

(3) Celui qui veut gagner une indulgence plénière tout entière, sans aucune perte, doit encore avoir un repentir de tous péchés véniels, et ne plus conserver de l'affection pour aucun d'eux. Puisque ceci arrive rarement, on doit tâcher de mériter d'autant plus souvent les indulgences plénières.

(4) S'il n'est statué autrement; voir n. 18, l. 4. pag. 65. — Cependant on peut gagner les indulgences du Rosaire, de l'Angelus, etc., quand on les dit alternativement avec d'autres personnes, écoutant seulement ce que les autres disent, sans le répéter. S. Ind. C. 20 Fév. 1820. — Pour mériter les indulgences de l'Archiconfrérie du S. Rosaire, on doit, outre ce

Digitized by Google

le temps et lieu prescrits, les œuvres pies exigées pour l'indulgence (1); 4° Pour gagner une Indulgence plénière accordée à l'article de la mort, outre l'état de grâce et l'accomplissement exact, pendant la vie, des œuvres prescrites pour gagner une Indulgence, il faut, *que le malade accepte la mort des mains de Dieu avec un es-*

qui est dit ici, être encore inscrit légalement sur le registre de l'archiconfrérie. Ceci se fait, dans les couvents des Dominicains, par le Supérieur et le Père Sacriste, ou, en leur absence, par un Père que tous deux peuvent y autoriser. — Voyez Fontana. Const. Capit. Gen. S. O. P. Romæ 1655. p. 394. — Dans les autres églises du Rosaire, c'est le Prêtre-Directeur de l'Archiconfrérie qui fait les inscriptions. Si une autre personne est chargée des inscriptions à leur place, il parait qu'il est nécessaire, pour jouir des indulgences, que le préfet, ou le curé étant également préfet, approuve ces inscriptions et signe au bas de la page, comme cela se pratique en Italie et en Espagne. Quant aux pouvoirs des Directeurs, de déléguer un autre prêtre en cas de besoin, voyez Bouvier, p. 225-226, et 399, XLIV. — Il faut savoir aussi que les membres du « Rosaire Vivant », s'ils ne sont inscrits dans l'Archiconfrérie et en remplissent les obligations, jouissent seulement des indulgences pour la récitation du Rosaire (n. 18. page 65 et 66) et non de celles de l'Archiconfrérie.

(1) Pour les prières à dire dans la visite des églises, ou pour d'autres non déterminées, voyez la note de p. 54.

Digitized by Google

*prit de résignation et une entière conformité à sa divine volonté* (1).

14. Quoique la confession soit exigée pour beaucoup d'indulgences, cependant les fidèles qui se confessent chaque semaine, l'orsqu'ils n'en sont pas empêchés légitimement (2), peuvent gagner toutes les indulgences les autres jours de la semaine (excepté le Jubilé), sans devoir se confesser de nouveau, pourvu qu'ils fassent ce qui est exigé de plus (3).

15. Ceux qui ne se confessent pas chaque semaine, peuvent aussi, dans les lieux où il y a *pénurie des Confesseurs*, gagner toutes les indulgences qui arrivent pendant les sept jours qui suivent la confession, que l'on a faite *avec l'intention de gagner l'indulgence* (4), à condition qu'ils remplissent ce qui est de plus exigé (5).

16. Quoique le jour de la communion soit fixé

(1) Benoit XIV, Bulle Pia Mater; Recueil de prières avec Indulg page 247.

(2) L'absolution sacramentelle n'est pas exigée ici nécessairement. S Ind. C. 15 Déc. 1841, Bouvier, p. 77.

(3) S. Ind. C. 9 Déc. 1765.

(4) Parce que la confession est une des conditions essentielles de l'indulgence. — S. Ind. C. 19 Mai 1759.

(5) S. Ind. C. 12 Juin 1822, et 15 Déc. 1841.

Digitized by Google

dans les bulles des indulgences, on peut, aux jours de fêtes (c'est-à-dire, lorsque l'indulgence commence aux premières vêpres) (1), approcher de la sainte Table la veille, comme le jour même de la fête (2).

17. Le temps, pour accomplir les œuvres prescrites et gagner ainsi l'indulgence accordée à jour fixe, commence, pour les fêtes et dimanches, la veille aux premières vêpres (environ les 3 heures après midi), et finit au coucher du soleil de la fête même, lorsqu'il commence à devenir tout-à-fait soir. Les autres jours de la semaine (n'étant point jours de fête) l'indulgence commence et finit à minuit (3).

(1) Recueil de prières avec Ind. Tournai 1837, p. 43.

(2) S. Ind. C. 12 Juin 1822. — Voyez aussi, quant à la communion exigée pour les indulgences plénières, la Note 4. page 58.

(3) Bouvier, p. 82-83, n'admet pas cette distinction, et pense que l'indulgence est attachée au jour ecclésiastique qui, tant pour les féries que pour les fêtes, commence aux premières vêpres et finit au crepuscule du lendemain.

Digitized by Google

## DÉVOTION DES QUINZE SAMEDIS,

**en l'honneur des quinze Sacrés Mystères du S. Rosaire.**

Cette dévotion consiste à faire la communion quinze Samedis consécutifs, en récitant, chaque Samedi, une partie du Rosaire, et en *pratiquant chaque Samedi, quelques mortifications et faisant quelques bonnes œuvres* en l'honneur et en mémoire des quinze Mystères du Rosaire, afin d'obtenir, par l'intercession de la très-sainte Vierge, quelques grâces particulières pour soi ou pour le prochain. L'auteur du Rosier Mystique (1) disait, en 1686, que cette dévotion s'était tellement propagée, qu'à Toulouse on avait vu treize cents communions dans la Chapelle du Rosaire, le Samedi. On peut, sans doute, faire cette dévotion avec fruit *quelque jour que ce soit;* elle est cependant fixée au Samedi, que l'Église consacre à l'honneur de la sainte Vierge, et par l'intercession de laquelle

[1] Le R. P. Jean. Vinc. Bernard, O. P. † en 1696. — Le Rosier Mystique, Nouv. édit. Paris, Lecoffre.

Digitized by Google

on tâche d'obtenir la chose que l'on demande à Dieu.

Les fidèles qui communieront 15 Samedis consécutifs, dans une église des Dominicains (en Belgique seulement) gagnent une *Indulgence Plénière* chaque fois, en priant à l'intention de Sa Sainteté. Pie IX. Resc. du 29 Déc. 1853.

Son Eminence Engelbert Sterckx, Cardinal Archevêque de Malines, a, le 6 Octobre 1849, accordé à tous les fidèles de la Belgique, *qui communieront quinze Samedis consecutifs dans une église ou un oratoire public, où est érigée la confrérie du très Saint-Rosaire,* une *Indulgence* de *cent jours* pour chaque Samedi.

Les fidèles de la Province de Toulouse obtinrent, vers 1690, une *Indulgence plènière* qu'Alexandre VIII leur accorda en faveur de cette dévotion (1).

Voyez dans *Le parfait adorateur du Sacré Cœur de Jésus.... par Gabriël F. Nicollet. Saint-Malo,* 1807, pp. 397-450, de très-belles *Méditations en forme d'Oraisons jaculatoires devant et après la Communion de chaque Mystère.*

[1] Bull. O. P. VI, 394. — Voyez les prières pour les XV Samedis, p. 348-376. du Manuel du Tiers-Ordre de S. Dominique. Rousseau, 1850.

Digitized by Google

## Dévotion des XV Mardis.

Les fidèles qui, en l'honneur des XV Mystères du S. Rosaire, et de son Instituteur S. Dominique, se confesseront *et s'approcheront de la Ste. Table, quinze Mardis consécutifs, dans une église de l'Ordre* du même Saint, en y priant selon l'intention ordinaire, gagneront : 1° *une Indulgence Plénière*, un Mardi entre quinze, au choix de chacun, et une fois par an; 2° une indulgence de 100 *jours*, chacun de ces XV Mardis. Pie VII, *Ad augendam*, 1808 (1).

Outre ces Indulgences de Pie VII, on gagne encore, en plusieurs évêchés, 40 autres jours accordés par Mgrs. Jacques, archev. d'Ephèse, Vicaire-Général d'Hollande, Ambr. Capello, (10 Juin 1663) et Dominique de Gentis, (3 Mars 1753), Dominicains et évêques d'Anvers, A. E. D'Allamont. év. de Gand (15 Avril 1666), F. Ballencourt, év. de Bruges (29 Avril 1672), Maximilien, archev. de Cologne et év. de Liége (3 Octobre 1673), Ch. Gasparus, archev. de Trêves (17 Novembre 1674.).

Son Eminence Engelbert Sterckx, Cardinal Archevêque de Malines, vient, par rescrits du

[1] Archives du Couvent de Gand.

Digitized by Google

28 Août 1847, d'accorder à tous les fidèles de la Belgique, une Indulgence de 40 jours, pour chacun des XV Mardis qu'on approchera de la Ste. Table (1).

### Dévotion des VII Vendredis, *en l'honneur de S. Vincent Ferrier.*

Tous les fidèles qui, s'étant confessés, communieront, en l'honneur de Saint Vincent Ferrier, soit les sept Vendredis qui précèdent sa fête, soit *sept autre Vendredis consécutifs* dans le cours de l'année, et diront ces jours-là les prières accoutumées dans une église de l'Ordre de Saint Dominique, gagneront chaque vendredi une Indulgence de sept ans et de sept quarantaines, et un de ces vendredis, à leur choix, une indulgence *plénière.* Pie VII. *B. Ad augendam*, 16 Février 1808.

---

### Neuvaine préparatoire de Noël.

Sa Sainteté Pie VII, a, par sa Bulle AD AUGENDAM, du 16 Février 1808, accordé à cette dévotion les Indulgences suivantes : 1° Indulgence

[1] Voyez p. 381-415. du Manuel du Tiers-Ordre de S. Dom., les prières pour les XV Mardis de Communion.

Digitized by Google

plénière, le *Premier* et le *Dernier* jour de la neuvaine qui se célèbre en préparation à la Fête de Noël, pour tous les fidèles qui visiteront une église de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et y assisteront aux exercices pieux, et aux prières ou aux sermons qui se feront à cet effet dans les églises susdites: en remplissant les conditions requises pour les indulgences plénières; — 2° Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines à tous les autres jours de la Neuvaine.

Outre les Indulgences accordées ici à notre Ordre, Pie VII (12 Août 1815) en a accordé à tous les fidèles qui feront, *avec un cœur contrit*, la susdite neuvaine. Quant aux prières à réciter, chacun est libre de choisir celles qui lui conviendront d'avantage. 1° Indulgence de 300 jours pour chaque jour de la neuvaine. 2° Indulgence plénière, le jour de Noël, ou un des jours de l'Octave, s'étant confessé, etc.

Les mêmes Indulgences sont accordées, *une fois par an*, pour une autre neuvaine qu'on fera dans le cours de l'année, à quelque époque que ce soit, en l'honneur de l'Enfant Jésus. (Pie VIII, 9 Juill. 1830.)

« O Marie, glorieuse Vierge conçue sans péché, Mère de Dieu, Reine des Anges et des hommes,



Digitized by Google

je désire me préparer à célébrer la naissance de Jésus votre divin Fils, afin de participer aux fruits de ce grand Mystère. C'est à vous-même, ô tendre Mère, que je m'adresse pour obtenir cette grâce; pour m'y préparer dignement, daignez me faire part des sentiments admirables de votre saint Cœur pendant les neuf derniers jours que Jésus demeura dans votre sein. Toujours dans l'admiration du mystère opéré dans vous par le Saint-Esprit, vous adoriez profondément, vous aimiez parfaitement, vous écoutiez attentivement le Verbe fait chair, et vous désiriez avec ardeur le moment de sa naissance pour le contempler de vos yeux et l'offrir à l'adoration des Anges et des hommes. Faites-moi donc éprouver et votre parfait amour et vos saints désirs, afin de l'attirer en moi pour y prendre naissance, y vivre, y croître chaque jour, en me communiquant avec abondance la vie de la grâce. Arrachez, ô Marie, arrachez de mon cœur, retranchez de ma vie tout ce qui serait un obstacle à la venue, à la vie, au règne de Jésus dans mon cœur. Bien loin de ressembler aux habitants de Bethléem qui ne voulurent pas le recevoir, aux mauvais chrétiens qui ne le connaissent pas et le négligeront encore en cette fête, mon seul désir est de le re-

Digitized by Google

cevoir et de le posséder; pour qu'il me fasse renaître et vivre comme lui désormais, dans la sainte enfance, l'humilité, la pauvreté, la souffrance qu'il me prêche si puissamment, avec tant de tendresse et d'amour, dans la pauvre crèche et le réduit de Bethléem.

» O Marie, ô Joseph, ô saints Anges, ô Bergers, qui adorâtes si profondément Jésus dans la crèche, obtenez-moi la grâce de me préparer à l'adorer comme vous, en union avec vous, afin d'avoir part aux grâces abondantes que vous reçutes en ce grand jour. »

Chaque jour : *Neuf Ave Maria.*

Le jour de Noël, approchez du Sacrement de l'Eucharistie avec la foi la plus vive, l'amour le plus ardent, la joie la plus grande. Toute la journée, adorez l'Enfant Jésus dans sa naissance, et lui en demandez les fruits. Dites quelques *Ave Maria* pour féliciter la sainte Vierge de son bonheur, comme mère de Dieu, et obtenir les grâces qu'elle peut vous obtenir, à ce titre sublime.

Pendant l'octave de Noël, récitez les litanies du Saint Enfant Jésus, et faites vos méditations, vos lectures sur ce mystère. Tâchez de vous en occuper jusqu'au 2 Février, à l'exemple de

Digitized by Google

l'Eglise, qui fait, dans ses offices, mémoire de ce grand Mystère pendant quarante jours.

A cet effet, vous pouvez vous servir des Méditations de *Nouet*, et du livre de la Sainte Enfance de Jésus, par M. Le Tourneur.

Le premier jour de l'an, dites les Litanies du S. Nom.

## Prières a S. Thomas d'Aquin.

Sa Sainteté Pie VII a accordé aux fidèles inscrits dans la Confrérie de la Milice Angélique (1), ou du Cordon de Saint Thomas d'Aquin, 1° une Indulgence plénière, une fois par mois, s'ils ont récité ces mêmes prières tous les jours, au moins pendant un mois.

« Très-chaste saint Thomas, choisi comme un lis d'innocence, vous qui avez toujours conservé sans tache la robe baptismale, vous qui, ceint par deux anges, avez été un véritable ange dans la chair, je vous prie de me recommander à Jésus, l'Agneau sans tache, et à Marie, la reine des

(1) Voyez dans le Manuel du Tiers Ordre de S. Dominique, p. 415-420, les Indulgences et autres faveurs attachées à cette dévotion. On trouve chez Rousseau-Warrie, imp., des livres particuliers de cette Confrérie.

Digitized by Google

Vierges, afin que moi aussi, portant autour de mes reins votre saint Cordon, je reçoive le même don que vous, et vous imitant ainsi sur la terre, je sois un jour couronné parmi les anges avec vous, ô grand protecteur de mon innocence.

Notre Père.... Je vous salue, Marie.... Gloire au Père, etc.

℣. Saint Thomas, priez pour nous.

℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Dieu, qui avez daigné nous munir du Cordon sacré de Saint Thomas au milieu des luttes si difficiles que nous avons à soutenir, nous vous supplions de nous accorder, par son secours céleste, de surmonter heureusement dans ce combat l'ennemi de notre corps et de notre âme, afin que, couronnés du lis d'une pureté perpétuelle, nous méritions de recevoir la palme des Bienheureux au milieu des chastes troupes des anges. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

## INDULGENCES PLÉNIÈRES

A gagner par tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront une église de l'Ordre de saint Dominique et y prieront aux intentions accoutumées, aux jours de fête des Saints du même Ordre, comme suit:

23 Janvier. *S. Raymond de Pennafort*, Conf. mort en 1275.

4 Février. *L'anniversaire pour nos Pères et Mères défunts.*

Indulgence Plénière accordée à tous les Frères et Sœurs, tant du grand Ordre que du Tiers-Ordre de S. Dominique, ainsi qu'à tous les membres des Confréries du très-saint Nom et du T. S. Rosaire, qui, s'étant confessés et ayant communié, assisteront audit service.

13 Février. *S. Catherine de Ricci*, Vierge, 1590

7 Mars. *S. Thomas d'Aquin*, Conf. et Docteur de l'Eglise. 1274

5 Avril. *S. Vincent Ferrier*, Conf. 1419

20 Avril. *S. Agnès du Mont-Politien*, Vierge. 1317

Digitized by Google

29 Avril. *S. Pierre*, Martyr. 1252

30 Avril. *S. Catherine de Sienne*, Vierge du Tiers-Ordre. 1380

5 Mai. *S. Pie V.* Pape et Conf. 1572

10 Mai. *S. Antonin*, Archev. et Conf. 1459

12 Juillet. *L'Anniversaire pour ceux qui sont enterrés dans nos Eglises.*

Indulgence plénière, comme au 4 Février.

4 Août. *S. Dominique*, Fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et instituteur du S. Rosaire. 1221

En Belgique les fidèles peuvent gagner l'indulgence plénière, soit au jour de la fête de S. Dominique, soit pendant l'Octave. *Resc.* 29 Decembre 1853.

16 Août. *S. Hyacinthe*, Conf. 1257

30 Août. *S. Rose de Lima*, Vierge du Tiers-Ordre. 1617

5 Septembre. *L'Anniversaire des amis et des bienfaiteurs de notre Ordre.*

Indulgence plénière, comme au 4 Février.

15 Sept. Commémoration de l'Image miraculeuse de N. S. P. Dominique, à Soriano, en Calabre, y donnée en 1530

10 Octobre *S. Louis Bertrand*, Conf. 1581

Digitized by Google

9 Novembre. *La Toussaint* de l'Ordre.
10 Novembre. *L'Anniversaire des Frères et Sœurs, tant du grand Ordre que du Tiers-Ordre de S. Dominique.*

Indulgence plénière, comme au 4 Février.

N. B. 1° *Toutes les indulgences qui précèdent*, sont perpétuelles et applicables aux âmes du Purgatoire. 3° *S'il arrive qu'une des fêtes susdites doit être* transférée, *l'indulgence y attachée* l'est pareillement. *Benoît* XIII. Pretiosus, §. 24.

Digitized by Google

## AVERTISSEMENT.

Pour la facilité de messieurs les Curés des églises où l'Archiconfrérie du T.-S. Rosaire est instituée, nous ajoutons ici les formules des bénédictions du Rosaire, des Roses, des Cierges, et l'Absolution générale en danger de mort. Voici les avantages et la vertu qu'ont ces bénédictions, par la prière de la S. Eglise.

Dans la bénédiction du Rosaire, le prêtre demande que Dieu le bénisse et le sanctifie, que tout fidèle qui le porte, ou le conserve dévotement dans sa maison, et l'aura dit en méditant sur les 15 Mystères, participe à toutes les grâces, faveurs et indulgences qui ont jamais été accordées à la sainte Confrérie, qu'il soit préservé, en tout temps et en tout lieu, de tout ennemi visible et invisible, et qu'à l'heure de la mort, rempli de bonnes œuvres, il soit présenté à Dieu par la sainte Vierge Marie.

La bénédiction des Roses se fait, dans les é-



Digitized by Google

ses où l'Archiconfrérie est instituée, à la fête du Saint Rosaire, avant la Grand'Messe ou entre les Vêpres et le Salut, et autrefois en beaucoup de lieux, le premier dimanche de Juillet, auquel jour on y jonchait l'église des Roses (1) ; les fidèles apportent des roses naturelles ou artificielles sur l'autel du Saint Rosaire, et le prêtre prie Dieu afin que, par le signe de la Croix, elles reçoivent une telle bénédiction, qu'elles guérissent les malades, chassent les démons des maisons où ils se trouvent, etc.

La bénédiction des Cierges se fait à la Purification, avant la Grand'Messe, après la bénédiction ordinaire de l'Eglise, et avant les Vêpres ou après le Salut. Les fidèles allument ces cierges selon leur dévotion, par exemple lorsqu'il tonne, le samedi, les fêtes de la Sainte Vierge et surtout à l'heure de la mort, parce qu'*Adrien VI* a accordé une indulgence plénière aux Frères et Sœurs du Rosaire qui quittent ce monde, armés de cette sainte lumière. Par cette bénédiction, le prêtre supplie Jésus-Christ d'éclairer tellement nos cœurs par la lumière invisible et la splendeur du S. Esprit, que notre esprit soit préservé de l'aveuglement de tous défauts, et que nous puissions tou-

(1) R. Castelein, Mystique Roose, p. 76.

Digitized by Google

jours voir clairement et avec un cœur pur, ce qui est agréable à Dieu et avantageux à notre salut, afin que nous soyons dignes de parvenir, après les dangers nombreux et cachés de ce monde, à la lumière éternelle du Ciel.

Vient enfin l'Absolution Générale, ou l'Indulgence plénière, accordée par Innocent VIII et S. Pie V, à tout confrère ou consœur du Rosaire en danger de mort. (1)

(1) Voir plus haut p. 74. n. 31.

Digitized by Google

## BENEDICTIO ROSARIORUM (1).

℣. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*
℟. *Qui fecit cœlum et terram.*
℣. *Domine, exaudi orationem meam.*
℟. *Et clamor meus ad te veniat.*
℣. *Dominus vobiscum.*
℟. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus, qui propter eximiam charitatem tuam, qua dilexisti nos, Filium tuum Unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum de cœlis in terram descendere, et de Beatissimæ Virginis Mariæ Dominæ nostræ utero sacratissimo, Angelo nuntiante, carnem suscipere, crucemque ac mortem subire, et tertia die gloriose a mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate diaboli: obsecramus

(1) Hæc formula etiam inservit benedicendis coronis S. Brigittæ, paucis immutatis, quæ parenthesi continentur.

Digitized by Google

immensam clementiam tuam, ut hæc signa Rosarii (*has coronas*), in honorem et laudem ejusdem Genitricis Filii tui ab Ecclesia tua fideli dicata (*dicatas*), bene✝dicas, et sanc✝tifices, eisque tantam infundas virtutem Spiritus Sancti, ut quicumque horum quodlibet secum portaverit, atque in domo sua reverenter tenuerit, et in eis ad te, (1) secundum ejusdem sanctæ Societatis instituta, divina contemplando mysteria, devote oraverit, salubri et perseveranti devotione abundet, sitque consors et particeps omnium gratiarum, privilegiorum et indulgentiarum, quæ eidem Societati (*quæ ejusdem coronæ recitationi*) per sanctam Sedem Apostolicam concessa fuerunt; ab omni hoste visibili et invisibili, semper et ubique, in hoc sæculo liberetur, et in exitu suo ab ipsa Beatissima Virgine Maria, Dei Genitrice, tibi plenus bonis operibus præsentari mereatur. Per eumdem Dominum nostrum J. C... ℟. Amen.

*Deinde aspergantur aqua benedicta.*

(1) In benedictione coronarum S. Brigittæ, omittitur « Secundum ejusdem S. Societatis instituta. »

Digitized by Google

## Benedictio Rosarum.

℣. *Adjutorium*, *etc.* ℣. *Domine*, *exaudi*, *etc.*
℣. *Dominus vobiscum*, etc.

OREMUS.

Deus creator et conservator generis humani, dator gratiæ spiritualis, et largitor æternæ salutis, benedictione tua sancta bene✝dic has rosas, quas pro gratiis tibi exsolvendis, cum devotione ac veneratione Beatæ, semperque Virginis Mariæ Rosarii hodie tibi præsentamus, et petimus benedici, et infundi in eis per virtutem sanctæ cru✝cis benedictionem cœlestem: ut qui eas ad odoris suavitatem, et repellendas infirmitates humano usui tribuisti, talem signaculo sanctæ cru✝cis benedictionem accipiant, ut quibuscumque in infirmitatibus appositæ fuerint, seu qui eas in domibus suis portaverint, ab infirmitate sanentur: discedant diaboli, contremiscant et fugiant pavidi cum suis ministris de habitationibus illis, nec amplius tibi servientes inquietare præsumant. Per Dominum nostrum J. C... ℟. Amen.

*Deinde aspergantur aqua benedicta.*

Digitized by Google

## Benedictio Cereorum sanctissimi Rosarii (1).

℣. *Adjutorium, etc.* ℣. *Domine, exaudi, etc.*
℣. *Dominus vobiscum, etc.*

OREMUS.

Domine Jesu Christe, lux vera, qui illuminas omnem hominem venientem in hunc mundum; effunde per intercessionem Virginis Mariæ matris tuæ, et per quindecim ejus Rosarii mysteria benedictionem † tuam super hos cereos et candelas, et sanctifica eas lumine tuæ gratiæ; et concede propitius, ut, sicut hæc luminaria, igni visibili accensa, nocturnas depellunt tenebras, ita corda nostra invisibili igne, ac Spiritus † sancti splendore illuminata, omnium vitiorum cæcitate careant, ut puro mentis oculo cernere semper possimus quæ tibi sunt placita, et nostræ saluti utilia: quatenus post hujus sæculi caliginosa discrimina, ad lucem indeficientem pervenire mereamur. Qui vivis et regnas cum Deo Patre, in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

*Deinde aspergantur aqua benedicta.*

(1) In festo Purificationis B. M. V., quando candelæ benedicuntur, dictis Ecclesiæ precibus, sequens subjungitur benedictio.

Digitized by Google

## Absolutio generalis impendenda

CONFRATRIBUS SANCTISS. ROSARII IN ARTICULO MORTIS (1).

*Confiteor, etc. Misereatur, etc. Indulgentiam, etc.*

Dominus noster Jesus Christus Filius Dei vivi, qui beato Petro Apostolo suo dedit potestatem ligandi atque solvendi, per suam piissimam misericordiam recipiat confessionem tuam, et remittat tibi omnia peccata, quæcumque et quomodocumque in toto vitæ decursu commisisti, de quibus corde contritus, et ore confessus es, restituens tibi stolam primam, quam in Baptismate recepisti: et per indulgentiam plenariam a summis Pontificibus

(1) Innoc. XI. C. 12. n. 3. — Absolutio hæc semper detur sub conditione « si vere mortem obieris. » — Vide Notam 5, supra, p. 74.

Cum hæc Absolutio Generalis non sit sacramentalis, sed forma seu modus impertiendæ indulgentiæ plen. prædictæ, pro necessitatis casu impertiri poterit hoc modo : « Auctoritate Sedis Apostolicæ mihi nunc commissa, concedo tibi » indulgentiam plenariam a summis Pontificibus Innocentio » Octavo, et Pio Quinto Confratribus Sanctissimi Rosarii in » articulo mortis constitutis concessam. In nomine Patris, » etc. »

Digitized by Google

Innocentio Octavo, et Pio Quinto Confratribus sanctissimi Rosarii in articulo mortis constitutis concessam, liberet te a præsentis ac futuræ vitæ pœnis, dignetur purgatorii cruciatus remittere, portas inferi claudere, Paradisi januam aperire, teque ad gaudia sempiterna perducere, per sacratissima suæ vitæ, passionis et glorificationis mysteria, sanctissimo Rosario comprehensa. Qui cum Patre, et Spiritu sancto Deus unus vivit et regnat in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Digitized by Google

## CHAPELET DE SAINTE BRIGITTE (1).

Ce chapelet est ainsi nommé, parce que sainte Brigitte en conçut la pieuse idée et le fit connaître dans le but d'honorer les soixante années que, selon l'opinion la plus commune, la très-sainte Vierge a passées sur la terre, ainsi que ses sept douleurs et ses sept allégresses. C'est pourquoi il se compose d'abord de trois *Ave Maria* et un *Pater*, puis de six dizaines d'*Ave Maria*, qui se termine chacune par un *Pater*, et au lieu du *Gloria Patri*, on dit le *Credo* à chaque dizaine.

Les Indulgences dites de Sainte Brigitte peuvent cependant être appliquées aux chapelets ordinaires de cinq dizaines, et les fidèles gagnent ces mêmes indulgences en récitant sur un chapelet ainsi indulgencié, soit cinq dizaines, soit le rosaire entier.

(1) Ces Indulgences attachées aux chapelets de sainte Brigitte, sont tirées exactement du Recueil (Raccolta) de prières avec Indulgences, etc., imprimé à Rome en 1831 avec une approbation expresse de la S. Cong. des Indulgences.

Digitized by Google

## Indulgences

**Accordées à tous les fidèles qui réciteront ou porteront sur eux le chapelet de sainte Brigitte.**

1° Indulgence de cent jours pour le *Credo* et pour chacun des *Pater* et des *Ave*, que l'on récitera (1).

2° Indulgence de sept ans et sept quarantaines en sus des Indulgences susdites de cent jours, pour ceux qui, en se servant du chapelet de Ste. Brigitte, diront le rosaire entier de quinze dizaines.

3° Si une personne dit le chapelet en commun avec d'autres, en se servant de celui de Ste. Brigitte, chacune de ces personnes gagnera les mêmes indulgences que si elle récitait seule ce chapelet.

4° Indulgence plénière une fois par mois, pour tous ceux qui auront récité chaque jour du mois le chapelet de Ste. Brigitte, au moins de cinq dizaines, le jour à leur choix, où, s'étant confessés et ayant communié, ils prieront pour les intentions de l'Eglise, *dans une église publique.*

5° Outre cette indulgence, il en est encore ac-

(1) Voyez les remarques sur ces indulgences, page 87, Note 1 et 3.

Digitized by Google

cordé une autre, également plénière, une fois par an, à tous ceux qui récitent exactement tous les jours de l'année le chapelet de Ste. Brigitte, au moins de cinq dizaines. Ils gagneront cette indulgence plénière le jour, à leur choix, où, s'étant confessés et ayant communié, ils prieront pour les besoins de l'Eglise.

6° Autre indulgence plénière le 8 Octobre, fête de Ste. Brigitte, pour tous ceux qui auront récité, au moins *une fois par semaine*, le chapelet de Ste. Brigitte, au moins de cinq dizaines, pourvu que ce jour-là ils visitent leur église paroissiale, ou toute autre église, et y prient pour les intentions de l'Eglise.

7° Enfin indulgence plénière, à l'article de la mort, pour tous ceux qui, ayant un de ces chapelets, recommanderont alors leur âme à Dieu, seront disposés à accepter la mort avec résignation, et invoqueront (après s'être confessés et avoir communié, si toutefois cela leur est possible), le saint nom de Jésus, de cœur, s'ils ne peuvent le faire de bouche.

8° Indulgence de 40 jours pour tous les fidèles qui, *portant sur eux un chapelet de Ste. Brigitte* prieront, *à genoux au son de la cloche qui annonce une agonie*, pour la personne agonisante.

Digitized by Google

9° Indulgence de 20 jours pour tous les fidèles qui, *contrits de leur pechés et ayant auprès d'eux un chapelet de sainte Brigitte*, feront l'examen de leur conscience et réciteront ensuite trois *Pater* et trois *Ave*.

10° Indulgence de 100 jours pour tous les fidèles qui, *portant sur eux un chapelet de sainte Brigitte*, entendront la sainte Messe, ou écouteront la parole de Dieu, ou accompagneront le saint Viatique, ou ramèneront un pécheur dans les voies du salut, ou enfin feront quelqu'autre œuvre pieuse que ce soit, en l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge ou de sainte Brigitte, *pourvu qu'à chaque fois ils disent trois Pater et trois Ave* (1).

*N. B.* 1° Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

2° Pour les gagner, il faut que les chapelets aient été indulgenciés par les supérieurs des couvents de l'ordre de sainte Brigitte, ou par tout autre prêtre qui en ait reçu le pouvoir spécial (2).

(1) Léon X, bulle du 10 Juillet 1515 ; Clément XI, bulle « De salute Dominici gregis, du 22 Septembre 1714; et Benoit XIV, bref du 15 Janv. 1743.

(2) Voyez les autres Remarques Note I et 3, page 87.

FIN.

Digitized by Google

## CALENDRIER PERPÉTUEL

# des Indulgences de l'Archiconfrérie du T.-S. Rosaire,

Indiquant celles accordées à certains exercices de piété, etc. que l'on peut gagner chaque jour, chaque mois, etc., à certains jours déterminés de l'année; en remplissant les conditions et les œuvres pies auxquelles ces indulgences sont attachées, et qu'on trouve au Numéro et à la page y ajoutés. On a marqué par une †, les indulgences communes à tous les fidèles.

## Indulgences attachées à la récitation du Rosaire.

### 1° *A la récitation de Cinq Dizaines:*


| | | Page |
|---|---|---|
| A | † Indulgence de 100 jours pour chaque Pater et Ave, N. 17. . . . | 64 |
| B | Plusieurs iudulgences, dont une † N. 18. | 65 |
| C | Indulgences pour les SS. Noms de Jésus et et de Marie, N. 23. . . . . | 68 |


### 2° *A la récitation de Quinze Dizaines:*


| | | |
|---|---|---|
| A | Outre les indulgences déjà données, N. 17 et 23. . . . . 64 | 68 |
| B | Toutes les indulgences de la Couronne de Marie, N. 12. . . . . | 62 |


Digitized by Google

C Plusieurs autres indulgences, N. 19. . 66
*Indulgences attachées à différentes œuvres de piété*, N. 25. . . . . 69

## Indulgences à gagner chaque jour.

A Pour la récitation du S. Rosaire ; celles déjà données ci-devant. 118
B Pour la visite de la chapelle ou de l'autel du S. Rosaire, N. 22. . . . . 68
C Lorsqu'on porte sur soi un Rosaire ou Chapelet, N. 21. . . . . 67
D Pour la méditation, N. 16, 2°. . . 64
E Pour la Messe privilégiée *Salve Radix* (1), N. 13. . . . . 62
F Pour le *Salve Regina*, N. 24. . . 68
G Pour la procession *hebdomadaire* pour les défunts, N. 25, 5°. . . . . 70

CHAQUE MOIS. — *Le 1er Dimanche.*

A Indulgence plénière pour la Communion, N. 2, 1°. . . . . 58
B Indulgence plénière pour la visite de la chapelle, N. 2, 2°. . . . . —
C Indulgence plénière pour la procession, N. 2, 3°. . . . . —
D † Indulgence partielle pour la procession, N. 20. . . . . 67

(1) Cette indulgence et les deux suivantes, ne se gagnent « ordinairement » que dans les églises de l'Ordre de S. Dominique.

Digitized by Google

*Une fois par mois, un jour à volonté.*

A Indulgence plénière pour la Messe *Salve Radix*, N. 14. . . . . 63
B Indulgence plénière pour la méditation journalière, N. 16, 1°. . . . . 64

UNE FOIS PAR AN.

A † Indulgence plénière, un jour à volonté, pour la récitation journalière du Chapelet, N. 15. . . . . 63
B † Indulgence plénière, le jour de la fête du Patron de l'Église du S. Rosaire, N. 9. 61

UNE FOIS DANS LA VIE.

L'Absolution générale du S. Rosaire, N. 11. 62

---

## Indulgences à des jours fixes.

JANVIER.

*Le 1. La Circoncision de N.-S. J.-C.*

Indulgence des Stations de Rome, N. 26. . 71

*Le 6. L'Epiphanie.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . 72

*Le Dimanche après l'Epiphanie.*

Les Indulgences comme au 3 Mai. . . 123

Digitized by Google

FÉVRIER.

*Le 2. La Purification.*

A † Indulgence plénière pour la visite de la chapelle, N. 3. . . . . 58
B † Indulgence plénière pour la procession, N. 3. . . . . —
C Indulgence plénière pour la visite de la chapelle, N. 5. . . . . 59
D Indulgences partielles pour le *Chapelet*, N. 18, 7° et 9°. . . . . 65
E Indulgences partielles pour le *Rosaire*, N. 19, 5°. . . . . 67
F Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'Eglise ou l'autel du Rosaire, et prieront à l'intention du Souverain Pontife (1).
G Concession de Pie IX, N. 7. . . . . 60
Les Dimanches de *Septuagésime*, *Sexagésime*, *et Quinquagésime*, Indulgences des Stations de Rome, N. 26. . . . . 72
*Le Mercredi des Cendres* et tous les autres jours du Carême, Indulgences des Stations. —

MARS.

*Le 25. L'Annonciation.*

A † Indulgence plénière, accompagnant la procession, N. 5. . . . . 58

(1) Clément VIII, B. De Salute gregis. 13 Fév. 1601.



Digitized by Google

B † Indulgence plénière, visitant la chapelle du Rosaire, N. 3. . . . . 58
C Indulgence plénière, visitant la chapelle du Rosaire (1), N. 5. . . . . 59
D Indulgence plénière pour le Rosaire entier, N. 4. . . . . —
E Indulgences partielles pour le chapelet, N. 18, 7° et 8°. . . . . 65
F Indulgence partielle pour le Rosaire entier, N. 19, 4°. . . . . 67
G Concession de Pie IX, N. 7. . . . 60

*Le Dimanche des Rameaux.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . 72

*Le Jeudi-Saint.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle du Rosaire, N. 5. . . . . 59
B Indulgence plénière des Stations, N. 26. 72
C Indulgence de 7 ans, etc., pour le chapelet, N. 18, 9°. . . . . 66

*Le Vendredi-Saint.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle du Rosaire (2), N. 5. . . . . 59
B Indulgence des Stations, N. 26. . . 72
C Indulgence pour le chapelet, N. 18, 9°. 66

*Le Samedi-Saint.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . 72

(1) Une autre Indulgence plénière, aux mêmes conditions a été accordée aux confrères par Clément VIII, De salute gregis, 13 Fév. 1601.

(2) La Communion du Jeudi-Saint suffit pour pouvoir gagner cette Indulgence. Pie VII, 12 Juin 1822.

Digitized by Google

*Le Saint jour de Pâques.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle (1), N. 5 . . . . . 60
B Indulgence plénière des Stations, N. 26. 72
C Indulgence de 10 ans, etc., pour le chapelet, N. 18, 8°. . . . . 66

*Chaque jour de l'Octave de Pâques.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . . 72

AVRIL.

*Le 3e Dimanche.*

Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 8. . . . . 61

*Le 25. S. Marc, Evangéliste.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . . 72

MAI.

*Le 3. L'Invention de la S. Croix.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 5. . . . . 60
B Indulgence pour le chapelet, N. 18, 9°. 66

(1) Pie IV, Bulle Unigeniti Filii Dei, du 23 Sept. 1563, a aussi accordé une autre Indulgence plénière aux Confrères qui, s'étant confessés ou ayant le ferme propos de le faire aux temps prescrits, visiteront la chapelle du Rosaire. — Les malades et ceux qui sont empêchés légitimement, gagneront la même Indulgence, s'ils font faire cette visite par une autre personne, y faisant dire, devant la statue de la Vierge, cinq Pater et cinq Ave, pour le bien-être de l'Eglise, etc.

Digitized by Google

*Le 7. La Couronne d'épines.*

Les Indulgences comme au 3 Mai. . . 123

*Les trois jours des Rogations.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . . 72

*L'Ascension.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 5. . . . . 60
B Indulgence plénière des Stations, N. 26. 72
C Indulgence pour le chapelet, N. 18, 9°. 66

*La veille de la Pentecôte.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . 72

*La Pentecôte.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 5. . . . . 60
B Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant la chapelle ou l'autel du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1).
C Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour le chapelet, N. 18, 9°. 66
D Indulgence des Stations, N. 26. . 72

*Chacun des jours de l'Octave de la Pentecôte.*

Indulgence des Stations. N. 26. . . . 72

(1) B. Nuper, C. VI. 8.

Digitized by Google

JUIN.

*La Fête-Dieu.*

† Indulgence plénière, visitant une église du Rosaire, N. 9. . . . . 61

JUILLET.

*Le 2. La Visitation.*

A † Indulgence plénière pour la procession, N. 3. . . . . 58
B † Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 3. . . . . —
C Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 5. . . . . —
D Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant l'Eglise du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1).
E Indulgences partielles pour le chapelet, N. 18, 7° et 9°. . . . . 65
F Concession de Pie IX, N. 7. . . 60

AOUT.

*Le 15. L'Assomption.*

A † Indulgence plénière pour la procession, N. 3. . . . . 58
B † Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 3. . . . . —

(1) Innoc. VIII, Dum praecelsæ, 10 Avril. 1593.



Digitized by Google

C Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc. N. 5. . . . . 60
D Indulgence plénière, plusieurs fois le même jour, N. 6. . . . . —
E Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant la chapelle ou l'autel du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1).
F Indulgences partielles pour le chapelet, N. 18, 7° et 8°. . . . . 65
G Indulgences partielles pour le Rosaire entier, N. 19, 4° et 5°. . . . 67
H Concession de Pie IX, N. 7. . . 60

SEPTEMBRE.

## *Le 8. La Nativité.*

A † Indulgence plénière, pour la procession, N. 3. . . . . 58
B † Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 3. . . . . —
C Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant l'Église ou l'autel du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (2).
D Indulgence de 100 jours pour le chapelet, N. 18, 7°. . . . . 65
E Indulgences partielles pour le Rosaire entier, N. 19, 4° et 5°. . . . 67
F Concession de Pie IX, N. 7. . . . 60

(1) B. Nuper, c. VI, 8.
(2) Clément VIII, DE SALUTE GREGIS, 13 Fév. 1601.

Digitized by Google

*Le dimanche dans l'Octave de la Nativité, fête du S. Nom de Marie.*

Indulgence plénière, priant, etc., N. 8. . 61

*Le 14. L'Exaltation de la S. Croix.*

Les Indulgences, comme au 3 Mai. . . 123

*Chacun des jours des Quatre-temps.*

Indulgences des Stations. N. 26. . . 73

OCTOBRE.

*Le 1er Dimanche. Notre Dame du T.-S. Rosaire.*

Outre toutes les indulgences du 1er Dimanche de chaque mois, ci-dessus. . . 119

A † Indulgence plénière, plusieurs fois le même jour, etc., N. 6. . . . . 60

B † Indulgence plénière, une fois pendant l'Octave, N. 10. . . . . 61

NOVEMBRE.

*Le 1er. La Toussaint.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N. 5. . . . . 60

B Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant la chapelle ou l'autel du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1).

(1) B. Nuper, c. VI, 8.

Digitized by Google

C Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, pour le chapelet, N. 18, 9°. . . 66

*Le 21. La Présentation.*

A Indulgence plénière pour la procession, N. 3. . . . . 59
B † Indulgence plénière, visitant la chapelle, etc., N° 3. . . . . —
C Concession de Pie IX, N. 7. . . 60

DÉCEMBRE.

*Tous les dimanches de l'Avent.*

Indulgences des Stations, N. 26. 71

*Les trois jours des Quatre-temps.*

Indulgences des Stations. . . . 73

*Le 8. La Conception.*

A † Indulgence plénière, accompagnant la procession, N. 3. . . . . 59
B Indulgence plénière, visitant la chapelle, N° 3. . . . . —
C Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant l'Église du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1)
D Concession de Pie IX, N. 7. . . 60

*Le 24. Veille de Noël.*

Indulgence des Stations, N. 26. . . 69

(1) Clément VIII, DE SALUTE GREGIS, 18 JANV. 1593.

Digitized by Google

*Le* 25, *Noël.*

A Indulgence plénière, visitant la chapelle du Rosaire, N. 5. . . . . 59
B Indulgence plénière des Stations, N. 26. 71
C Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, visitant la chapelle ou l'autel du Rosaire, s'étant confessé et ayant communié (1).
D Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour le chapelet, N. 18, 9°. . . 66

*Le* 25, 26 *et* 27 *Décembre.*

Indulgences des Stations, N. 26. . . 71

(1) B. Nuper, c. VI, 8.

Digitized by Google

# TABLE.

Le très-saint Rosaire. 5
Première manière de bien réciter le saint Rosaire. 10
Deuxième id. id. 30
Troisième id. id. 49
Prière pour gagner les indulgences. 54

*Indulgences de l'Archiconfrérie du très-saint Rosaire.*

Indulgences plénières pour les vivants. 57
Indulgences partielles. 64
Indulgencs des Stations de Rome. 71
Indulgences pour les infirmes, etc. 73
Indulgences plénières à l'article de la mort. 74
Indulgences pour les défunts. 76
Autres avantages. 77
Le Rosaire Perpétuel. 79
Remarques importantes. 84
Conditions générales pour gagner les Indulg. 89
Dévotion des XV Samedis. 93
Dévotion des XV Mardis. 95

Digitized by Google

Dévotion des VII Vendredis. 96
Neuvaine préparatoire de Noël. 96
Prières indulgenciées à S. Thomas D'Aquin. 100
Indulgences plénières attachées aux églises de l'Ordre de S. Dominique. 102
Avertissement. 105
Benedicto Rosariorum. 108
Benedicto Rosarum. 110
Benedictio Cereorum sanctissimi Rosarii. 111
Absolutio Generalis Rosarii in articulo mortis. 112
Indulgences du chapelet de sainte Brigitte. 114
Calendrier prepétuel des Indulgences. 118

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

## Approbation de la présente édition.

Nos Fr. Vincentius Ajello, Sacræ Theologiæ Professor, ac totius Ordinis Prædicatorum humilis Magister Generalis et Servus.

Harum serie, nostrique auctoritate officii, facultatem concedimus Oratori typis edendi Opusculum, cui titulus Nouveau Manuel du T.-S. Rosaire, servatis cæteris de jure servandis. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. In quorum, etc

Datum Romæ in Conventu S. Mariæ Super Minervam, 28 Aprilis 1847.

P. Vincentius Ajello,
Magr. Glis Ord.

—

ENGELBERT STERCKX,

Par la miséricorde de Dieu Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du Titre de St. Barthélemi en l'Ile, Archevêque de Malines et Primat de la Belgique.

Le livre intitulé : Nouveau Manuel du Très-Saint Rosaire, ayant été approuvé à Rome par le T. R. P. Général de l'Ordre des Dominicains, et étant très-propre à étendre le culte de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, nous engageons nos Diocésains à s'en servir et à remplir pieusement les conditions requises pour participer aux Indulgences et autres faveurs spirituelles, qui s'y trouvent exactement rapportées d'après les Bulles originales des Souverains Pontifes.

Malines, le 5 Juillet 1847.

L † S. ENGELBERT, Card. Arch. de Malines.

—

Vidi. Gandæ 28 Martii 1851.

J. TOLLENAERE, Can. Lib. Cens.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google